



DISTRICT OF COLUMBIA
PUBLIC SCHOOLS

Office of the Chief Operating Officer

Décembre 2017

Manuel concernant le processus d'inscription et le tirage au sort des Écoles Publiques du District de Columbia pour l'année scolaire 18-19

Version 3.0

Présenté par : Inscription des étudiants, Bureau responsable de la conception scolaire et de l'amélioration continue

Table des matières

À propos du manuel concernant le processus d'inscription et le tirage au sort des Écoles Publiques du District de Columbia	5
<ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route 	5
Termes clés	6
École de secteur de la maternelle à la 12e	8
<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation d'écoles autres que celles de son secteur 	8
À propos du tirage au sort My School DC	9
<ul style="list-style-type: none"> • Préscolaire (PK3) et prématernelle (PK4) <ul style="list-style-type: none"> ○ Early Action PreK • Écoles hors secteur • Écoles pour toute la ville • Écoles secondaire sélectives 	10 10 11 11 11
Préférences de tirage	12
<ul style="list-style-type: none"> • Préférence pour le secteur (demandeurs PK3/PK4 seulement) • Préférence pour la fratrie <ul style="list-style-type: none"> ○ Préférence pour la fratrie fréquentant l'école ○ Préférence offerte aux frères et sœurs ○ Demande spéciale de préférence pour la fratrie <ul style="list-style-type: none"> ▪ Écoles Capitol Hill Cluster ▪ Écoles et programmes bilingues ▪ Programmes Montessori ▪ Écoles secondaire sélectives ○ Vérification de la préférence pour la fratrie • Préférence pour la proximité <ul style="list-style-type: none"> ○ Écoles pour toute la ville • Changement de préférence 	12 12 12 13 13 14 14 14 14 14 15 15 15 15
Résultats du tirage	17
<ul style="list-style-type: none"> • Élèves jumelés à une école classée première • Élèves jumelés à une école NON classée première • Élèves NON jumelés • Résultats du tirage pour les écoles secondaire sélectives 	17 17 19 19
Liste d'attente	20
<ul style="list-style-type: none"> • Ordre de la liste d'attente par préférence pour les écoles et les programmes NON bilingues • Ordre de la liste d'attente par préférence pour les écoles et les programmes bilingues 	20 21
Inscription	22
<ul style="list-style-type: none"> • Inscription au tirage au sort • Lignes directrices pour la vérification de la résidence dans le District de Columbia • Enquête et fraude en matière de résidence • Exigences en matière de santé à l'école 	22 22 25 25

<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation et nutrition • Politiques relatives à une inscription dans une école et/ou un programme bilingue • Alternatives non bilingues <ul style="list-style-type: none"> ○ Alternatives non bilingues pour PK3 et PK4 ○ Élèves hors secteur • Politiques relatives à l'inscription dans une école Montessori • Inscription pour les élèves sportifs • Retraits 	<p>26</p> <p>26</p> <p>26</p> <p>27</p> <p>27</p> <p>27</p> <p>28</p> <p>28</p>
<p>Élèves ayant des circonstances spéciales d'inscription</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement spécialisé <ul style="list-style-type: none"> ○ Élèves de PK3 et PK4 nouvellement admissibles • Soutien en matière de santé mentale à l'école • Programme de l'Article 504 • Sans-abri • Académies d'opportunités • Placement non traditionnel et élèves transférés • Familles de militaires • Politique relative au transfert discrétionnaire hors secteur • Familles du Département d'État • Familles d'ambassades • Familles internationales <ul style="list-style-type: none"> ○ Evaluation du relevé de notes d'un élève étranger ○ Élèves étrangers participant aux échanges demandeurs d'un parrainage pour un visa ○ Placement selon le niveau scolaire • Processus d'une demande d'inscription en milieu d'année • Non-résident dans le District de Columbia 	<p>29</p> <p>29</p> <p>29</p> <p>29</p> <p>30</p> <p>30</p> <p>31</p> <p>31</p> <p>32</p> <p>33</p> <p>33</p> <p>33</p> <p>33</p> <p>33</p> <p>34</p> <p>34</p> <p>34</p> <p>34</p>
<p>Politiques relatives à l'assiduité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques relatives à l'assiduité pour les élèves participant au tirage au sort <ul style="list-style-type: none"> ○ Préscolaire (PK3) et prématernelle (PK4) ○ Élèves hors secteur K-12 	<p>36</p> <p>36</p> <p>36</p> <p>36</p>
<p>Politiques relatives à l'affectation de nouveaux élèves et aux zones scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques relatives à l'intégration graduelle des zones scolaires • Politiques relatives à l'intégration des modèles de recrutement pour les écoles • Processus échelonné d'ouverture de l'école intermédiaire MacFarland <ul style="list-style-type: none"> ○ Programme global pour les classes intermédiaires ○ Bilingue 	<p>37</p> <p>37</p> <p>38</p> <p>38</p> <p>38</p> <p>39</p>
<p>Cartes des zones scolaires pour l'année scolaire 18-19</p>	<p>40</p>
<p>Modèles de recrutement pour les écoles pour l'année scolaire 18-19</p>	<p>43</p>
<p>Modèles programmatiques et de recrutement bilingues</p>	<p>46</p>
<p>Exigences et processus d'admission des écoles secondaires sélectives des Écoles Publiques du District de Columbia</p>	<p>48</p>
<p>Programmes et écoles à l'année scolaire prolongée et Montessori, bilingues, pour toute la ville</p>	<p>50</p>

• Écoles pour toute la ville	50
• Programmes bilingues pour l'ensemble des écoles	50
• Programmes alternatifs avec étude bilingue (options pour les écoles avec anglais seulement)	50
• Écoles Montessori	50
• Écoles avec des programmes Montessori	50
• Écoles avec année scolaire prolongée	50
Déposer un grief	51

À propos du manuel concernant le processus d'inscription et le tirage au sort des Écoles Publiques du District de Columbia

Le manuel d'inscription et de tirage au sort des Écoles Publiques du District de Columbia fournit des conseils aux familles et aux écoles. Mis à jour une fois par an, le manuel décrit les procédures et les pratiques d'inscription et du tirage au sort. Des définitions des termes clés sont disponibles à partir de la page 6.

Questions générales sur l'inscription

Contactez l'équipe chargée des inscriptions à l'adresse suivante enroll@dc.gov ou appelez le (202) 478-5738

Feuille de route

Le manuel fournit une description détaillée et complète des procédures et exigences des Écoles Publiques du District de Columbia en matière d'inscription et de tirage au sort. Les règles et procédures stipulées dans ce manuel entrent en vigueur à compter de l'année scolaire 2017-2018 et remplacent les dispositions du Manuel d'inscription de l'année scolaire 2016-2017. Après le glossaire des termes clés, la première section de ce manuel décrit comment les étudiants résidant dans le District de Columbia s'inscrivent et fréquentent leurs écoles dans leur zone scolaire. La deuxième section de ce document fournit une explication générale de demande et du processus de tirage au sort My School DC. Les troisième et quatrième sections traitent respectivement des préférences et des résultats de tirage au sort. Ces sections fournissent une discussion approfondie sur la façon dont les élèves et leurs familles peuvent naviguer dans les procédures et les résultats du tirage et de demande My School DC. La cinquième section de ce manuel décrit dans quelle mesure les familles inscrites dans la liste d'attente du tirage My School DC peuvent s'attendre à ce que leurs préférences soient respectées. Les sixième et septième sections décrivent les procédures d'inscription pour les circonstances types et spéciales, respectivement. Ces sections décrivent des exigences et des procédures pour les élèves qui ont déjà conclu le processus de tirage au sort My School DC et qui veulent s'inscrire dans leur école désignée. La huitième section stipule les politiques relatives à l'assiduité dans les Écoles Publiques du District de Columbia. La neuvième section décrit les politiques d'affectation des élèves et des zones scolaires des Écoles Publiques du District de Columbia, notamment une discussion sur les exigences pour les années scolaires 15-16 et 18-19. À la fin, le manuel fournit des cartes, des modèles de recrutement, des exigences d'admission et d'autres ressources pertinentes dont les parents et les élèves pourraient avoir besoin pour soumettre leur demande et s'inscrire dans une école publique du District de Columbia.

Termes clés

Écoles pour toute la ville : Une école qui n'a pas de zone et ne peut donc pas être incluse comme une école du secteur. Les écoles pour toute la ville ne sont accessibles que par le biais du tirage au sort et n'offrent pas d'inscription garantie à n'importe quel élève/n'importe quelle famille. Les élèves de l'ensemble du district de Columbia doivent soumettre une demande de participation à un tirage au sort de My School DC. Une liste des écoles pour toute la ville est disponible à la page 50.

Note(s) obligatoire(s) Note(s) que les élèves sont tenus d'avoir conformément à la loi pour fréquenter l'école. Dans le District de Columbia, la loi stipule que les élèves doivent fréquenter l'école entre 5 et 18 ans, ce qui correspond à la maternelle jusqu'à la 12e année.

École/programme bilingues : Une école/un programme qui enseigne une partie ou la totalité de ses instructions dans une langue autre que l'anglais.

Écoles pré-maternelles Early Action : La prématernelle Early Action (Pre-K) garantit l'accès au préscolaire (PK3) et à la prématernelle (PK4) du secteur à toutes les familles. Pour obtenir une place à la prématernelle Early Action, les familles dans la zone scolaire doivent soumettre une demande de tirage My School DC auprès de l'école située dans leur secteur avant le jeudi 1er mars, 23h59. Les familles ont droit à un jumelage avec à la prématernelle Early Action si elles ne sont jumelées à aucune autre école.

- Passez en revue les écoles prématernelles Early Action pour l'année scolaire 18-19 à la page 10.

École au modèle de recrutement (également école destinataire) : Une école qu'un élève est en droit de fréquenter en fonction de l'école actuelle d'un élève. Cette affectation ne se fait que durant les années où l'élève passe de l'école élémentaire à l'école intermédiaire ou de l'école intermédiaire au secondaire.

- Passez en revue les modèles de recrutement pour l'année scolaire 18-19 qui commencent à la page 43.

Gardien : Une personne qui a été nommée tuteur légal d'un élève par un tribunal compétent, tel que stipulé dans 5-A DCMR § 5099.

Préférence pour le secteur : Une préférence de tirage au sort qui ne s'applique qu'aux classes préscolaires (PK3) et prématernelles (PK4) des Écoles Publiques du District de Columbia et aux écoles correspondant aux zones de résidence. Les écoles desservies comprennent toutes les Écoles Publiques du District de Columbia à l'exception des écoles pour toute la ville et des écoles secondaires sélectives. Les demandeurs de classes PK3 et PK4 bénéficient d'une préférence de tirage au sort dans leur école publique du District de Columbia de leur secteur.

École du secteur (également École de quartier) : Une école qu'un élève est en droit de fréquenter en fonction du lieu de résidence des parents de l'élève ou de son tuteur.

- Pour identifier une école du secteur, consultez <http://dcatlas.dcgis.dc.gov/schools/>.
- Voir les pages 40-42 pour les cartes des zones scolaires de l'année 18-19 par niveau scolaire.

Élèves ayant une éducation formelle limitée ou interrompue : Les élèves apprenant l'anglais dont l'éducation a été interrompue ou est très limitée dans leur pays d'origine en raison d'un manque d'accès constant aux programmes scolaires ou universitaires.

Demande via My School DC : Une application en ligne que les familles doivent utiliser pour une inscription aux écoles publiques à charte participantes (PK3-12), aux écoles publiques hors secteur du District de Columbia (K-12), à tous les programmes préscolaires des Écoles Publiques du District de Columbia (PK3) et aux programmes prématernels (PK4), aux écoles secondaires sélectives publiques du District de Columbia (9-12), et aux Écoles Publiques du District de Columbia de toute la ville (PK3-10).

Tirage au sort My School DC : Un tirage au sort unique et aléatoire qui détermine le placement des nouveaux élèves dans toutes les écoles participant au tirage au sort My School DC.

Demande via My School DC après tirage au sort : La demande était auparavant destinée aux écoles participantes lorsqu'une famille manquait les dates limites pour le tirage au sort d'une année scolaire donnée, ou souhaitait postuler auprès d'autres écoles.

Autre personne ayant l'autorité parentale : Une personne (à l'exclusion d'un parent ou d'un tuteur/gardien légal) qui est la personne principale s'occupant/subvenant aux besoins de l'enfant avec lequel elle réside. Dans ces circonstances, le parent, le gardien ou le tuteur de l'enfant est incapable de s'occuper ou subvenir aux besoins de l'enfant.

Écoles hors secteur : Une école autre que celle du secteur ou celle au modèle de recrutement de l'élève.

École participante : Toute école (Écoles Publiques du District de Columbia ou école à charte) qui a accepté de faire partie du tirage au sort commun de My School DC. La plupart des Écoles Publiques du District de Columbia et des écoles à charte public du District de Columbia sont des écoles participantes.

PK3 (également préscolaire) : Un programme pour la petite enfance qui s'adresse aux élèves âgés d'au moins trois ans avant le 30 septembre de l'année scolaire à laquelle ils s'inscrivent.

PK4 (également prématernelle) : Un programme pour la petite enfance qui s'adresse aux élèves âgés d'au moins quatre ans avant le 30 septembre de l'année scolaire à laquelle ils s'inscrivent.

Préférence : Une désignation spéciale donnée aux candidats au tirage au sort dans le but de jumeler les familles avec les écoles dans leurs quartiers et de garder les frères et sœurs ensemble. Les Écoles Publiques du District de Columbia attribuent les préférences de tirage et offre les places disponibles en priorité aux élèves ayant des préférences. Passez en revue les types de préférences des Écoles Publiques du District de Columbia à la page 12.

Préférences pour la proximité : Une préférence de tirage au sort est accordée aux élèves qui vivent à plus de 800 m de l'école élémentaire publique du District de Columbia correspondant à leur lieu de résidence et qui souhaitent s'inscrire dans une école hors secteur située à moins de 800 m de leur domicile. Cette préférence ne s'applique qu'aux élèves inscrits aux classes PK3 jusqu'à 5.

Vérification de résidence : Une partie du processus d'inscription qui exige que les parents ou les tuteurs fournissent la preuve de résidence dans le District de Columbia.

- Pour de plus amples informations sur la preuve de résidence : <http://dcps.dc.gov/enroll>.

Le droit de fréquenter l'école : Une école publique du District de Columbia où les étudiants peuvent s'inscrire à n'importe quel moment dans les classes allant de la maternelle jusqu'à la 12e classe. Les deux types d'Écoles Publiques du District de Columbia que les élèves ont le droit de fréquenter vont de la maternelle à la douzième année : les écoles du secteur et les écoles au modèle de recrutement. Les élèves ne postulent pas dans les l'école qu'ils ont le droit de fréquenter pour les classes de la maternelle jusqu'à la 12e classe. Pour s'inscrire dans une école avec le droit de fréquenter, les élèves doivent s'inscrire en personne à cette école.

Frères et sœurs : Un enfant qui a au moins un parent ou un tuteur légal en commun avec un élève inscrit dans une école publique du District de Columbia et qui réside dans la même famille que l'élève, tel qu'indiqué dans 5-E DCMR § 2199.

Préférence pour la fratrie : Une préférence de tirage est accordée aux élèves pour le placement dans une école si leur frère ou sœur fréquente ou fréquentera l'école au moment de leur entrée à l'école. Pour de plus amples informations, voir la page 13.

Remarque : pour les écoles et les programmes bilingues, la préférence pour la fratrie est plus fortement pondérée que la préférence pour le secteur. Les élèves sont également en droit de fréquenter leur école du secteur.

Veillez remarquer que, les règles et procédures stipulées dans ce manuel entrent en vigueur à compter de l'année scolaire 2017-2018 et remplacent les dispositions du Manuel d'inscription de l'année scolaire 2016-2017.

Certaines zones relatives à la fréquentation scolaire et certains modèles de recrutement ont changé depuis l'année scolaire 14-15. Les zones actuelles de fréquentation et les modèles de recrutement peuvent être consultés sur le site Web de DCPS.¹ Les modèles de recrutement sont sujets à changement chaque année.

- Passez en revue les zones des écoles et les politiques d'intégration graduelle pour les étudiants actuels des Écoles Publiques du District de Columbia à la page 37.
- Passez en revue les modèles de recrutement pour l'année scolaire 18-19 ainsi que les modèles de recrutement des années précédentes à la page 43.

Fréquentation d'écoles autres que celles de son secteur

Les élèves admissibles à l'inscription pour les classes de la maternelle à la 12e année et qui souhaitent avoir accès à une école hors secteur doivent présenter une demande par le biais du tirage au sort My School DC.

Lorsqu'un élève fréquente une école du secteur mais quitte l'école pendant l'année scolaire (un transfert en raison d'un changement d'adresse),² l'élève transférant fréquente l'école dans le secteur de sa nouvelle résidence. Toutefois, le directeur d'école du nouveau secteur peut utiliser son pouvoir discrétionnaire pour permettre à l'élève de fréquenter son ancienne école jusqu'à la fin de l'année

¹ <http://dcps.dc.gov/page/school-boundaries-final-implementation-plan>

² 5-E DCMR 2105

scolaire en cours. Pour continuer de fréquenter l'école d'origine après le déménagement d'un élève hors secteur, l'élève doit adhérer à la politique relative à l'assiduité hors-secteur. Passez en revue la politique relative à l'assiduité hors-secteur à l'adresse suivante <https://dcps.dc.gov/node/1207627>.

À propos du tirage au sort My School DC

Le Bureau du surintendant de l'éducation de l'État supervise le tirage au sort de My School DC en collaboration avec le Bureau du maire adjoint à l'éducation, les Écoles Publiques du District de Columbia, le Conseil des écoles publiques à charte et les écoles à charte participantes. My School DC est régi par un conseil appelé le conseil de tirage commun avec la représentation des écoles publiques du District de Columbia et des écoles à charte participantes. Le tirage au sort My School DC, qui est unique et aléatoire, détermine le placement des nouveaux élèves dans toutes les écoles participantes. Les familles peuvent soumettre leur demande en sélectionnant jusqu'à 12 écoles sur une demande commune par étudiant.

Informez-vous sur le tirage au sort My School DC

Visitez : www.myschooldc.org
Contactez l'équipe chargée des inscriptions à l'adresse suivante enroll@dc.gov ou appelez-le (202) 478-5738

Une demande pour le tirage au sort EST requise pour :

- demander à fréquenter en tant que nouvel élève préscolaire (PK3) ou prématernel (PK4) ;
- demander à fréquenter des classes de la maternelle à la 12e des Écoles Publiques du District de Columbia hors secteur qui ne serait pas encore fréquentées ;
- demander à fréquenter une école publique du District de Columbia pour toute la ville qui ne serait pas fréquentée actuellement ;
- demander à fréquenter une école secondaire publique sélective du District de Columbia de la ville qui ne serait pas fréquentée actuellement ;
- demander à fréquenter une école ou suivre un programme bilingue qui ne serait pas fréquentée/suivi actuellement.

Une demande pour le tirage au sort My School DC N'EST PAS nécessaire pour :

- s'inscrire aux classes de la maternelle à la 12e classe dans une école publique du secteur ou de recrutement dans le District de Columbia ;
- se réinscrire à un école publique du secteur ou de recrutement actuelle dans le District de Columbia.

Les demandes de participation au tirage au sort peuvent être soumises en ligne via www.myschooldc.org. Les demandes de participation au tirage au sort peuvent également être complétées par téléphone en appelant le service d'assistance téléphonique My School DC au (202) 888-6336.

Calendrier de demande de participation au tirage au sort My School DC pour l'année scolaire 18-19

Lundi 11 décembre 2017	Ouverture pour les demandes My School DC
Jeudi 1er février 2018, 23h59 (heure de l'Est)	Date limite d'inscription (classes 9 à 12)
Jeudi 1er mars 2018, 23h59 (heure de l'Est)	Date limite d'inscription (classes PK3 à 8)
Vendredi 30 mars 2018	Résultats du tirage publiés

Mardi 1er mai 2018

Date limite pour l'inscription

Précolaire (PK3) et prématernelle (PK4)

Les Écoles Publiques du District de Columbia attachent beaucoup d'importance à l'éducation de la petite enfance et s'efforce de rendre les places disponibles dans ces classes accessibles à un plus grand nombre possible d'enfants de manière juste et équitable. Toutefois, dans la mesure où les élèves ne sont pas tenus par la loi³d'aller au préscolaire (PK3) ou à la prématernelle (PK4), **les élèves ne sont garantis d'avoir de place que dans les classes obligatoires (de la maternelle à la 12e année).**

Pour inscrire les enfants de 3 et 4 ans à l'école, les familles doivent participer au tirage au sort de My School DC. Les familles peuvent inscrire les enfants à PK3 si l'enfant a au moins 3 ans et PK4 si l'enfant a au moins 4ans, respectivement, avant le 30 septembre⁴

Early Action PreK

Early Action est le seul programme préscolaire garanti dans la ville. Early Action PreK garantit l'accès aux programmes PK3 et PK4 pour toutes les familles vivant dans le secteur des écoles Early Action PreK désignées. Pour obtenir une place à la prématernelle Early Action, les familles dans la zone scolaire doivent soumettre une demande de tirage My School DC auprès de l'école située dans leur secteur avant le jeudi 1er mars, 23h59. L'école Early Action doit être incluse comme un choix sur la demande et l'école peut être classée n'importe où sur la demande. Les familles recevront un jumelage Early Action PreK si aucune correspondance n'est établie avec une autre école classée plus haut sur leur demande de tirage au sort My School DC.

Si l'enfant est jumelé avec l'école du secteur, la famille doit inscrire l'élève à la date limite d'inscription au tirage au sort (le mardi 1er mai 2018). Si un élève est jumelé à une place dans PK3 ou PK4 d'une école classée plus haut que l'école du secteur, l'élève ne sera plus admissible à Early Action PreK de l'école du secteur.

Early Action PreK pour l'année scolaire 18-19 concernant les familles du secteur pour les classes PK3 et PK4 sera disponible dans les écoles suivantes :

1. Aiton Elementary School (District 7)
2. Amidon-Bowen Elementary School (District 6)
3. Browne Education Campus (District 5)
4. Bunker Hill Elementary School (District 5)
5. Burroughs Elementary School (District 5)
6. Drew Elementary School (District 7)
7. King Elementary School (District 8)
8. Langdon Elementary School (District 5)
9. Langley Elementary School (District 5)
10. Miner Elementary School (District 6)
11. Moten Elementary School (District 8)
12. Noyes Elementary School (District 5)

Informez-vous sur Early Action PreK

Contactez l'équipe chargée des inscriptions à l'adresse suivante enroll@dc.gov ou appelez-le (202) 478-5738

³ Code officiel du District de Columbia § 38-202.

⁴ Code officiel du District de Columbia § 38-271.01.

13. Payne Elementary School (District 6)
14. Stanton Elementary School (District 8)
15. Takoma Education Campus (District 4)
16. Thomson Elementary School (District 2)
17. Truesdell Education Campus (District 4)
18. Turner Elementary School (District 8)
19. Wheatley Education Campus (District 5)

**Informez-vous sur les options
scolaires des Écoles Publiques du
District de Columbia**

Visitez :

<http://profiles.dcps.dc.gov/>

Contactez l'équipe chargée des
inscriptions à l'adresse suivante
enroll@dc.gov ou appelez-le (202)

478-5738

Écoles hors secteur

Les élèves admissibles à l'inscription pour les classes de la maternelle à la 12e année et qui souhaitent avoir accès à une école hors secteur doivent présenter une demande par le biais du tirage au sort My School DC.

Écoles pour toute la ville

Une école de la ville qui n'a pas de zone et ne peut donc pas être incluse comme une école du secteur. Les élèves doivent soumettre une demande de participation à un tirage au sort de My School DC pour pouvoir fréquenter une école de la ville. Passez en revue les écoles pour toute la ville des Écoles Publiques du District de Columbia pour l'année scolaire 18-19 à la page 50.

Écoles secondaire sélectives

Les Écoles Publiques du District de Columbia dispose de six écoles secondaires sélectives qui admettent des étudiants selon des critères ou des conditions d'admissibilité spécifiques. Pour être admissible dans une école secondaire sélective, une demande de participation au tirage au sort My School DC doit être soumise, mais l'admission à une école secondaire sélective dépend entièrement des élèves qui répondent aux critères d'admissibilité de l'école. Les élèves ne sont pas jumelés à des écoles secondaires sélectives en fonction des résultats du tirage au sort.

La demande pour les écoles secondaires sélectives peut exiger des composants supplémentaires (administrés par l'école), y compris sans toutefois s'y limiter :

- Bulletins scolaires précédents et actuels
- Résultats au test normalisé de l'État
- Question(s) pour un essai
- Lettres de recommandation
- Examen d'admission
- Entretien(s) individuel(s), en groupe ou en famille
- Audition(s)

- Passez en revue les six écoles secondaires sélectives publiques du District de Columbia et les processus d'admission correspondant à la page 48.

Préférences de tirage

Les élèves peuvent bénéficier d'une préférence de tirage dans une ou plusieurs écoles. Les élèves au statut préférentiel d'une école donnée se voient offrir une place dans cette école avant les élèves n'ayant pas de statut préférentiel, ou reçoivent un meilleur placement sur une liste d'attente que les élèves sans statut préférentiel.

Les Écoles Publiques du District de Columbia accorde des préférences de tirage aux élèves dans le but de jumeler les familles avec les écoles dans leurs quartiers et de garder les frères et sœurs ensemble. Les préférences suivantes sont étendues aux candidats du tirage au sort des Écoles Publiques du District de Columbia pour l'année scolaire 18-19, s'ils répondent à des critères spécifiques :

1. Préférence pour le secteur (demandeurs PK3/PK4 seulement)
2. Préférence pour la fratrie
3. Préférences pour la proximité

Remarque : les préférences ne s'appliquent pas au processus d'admission des écoles secondaires sélectives.

Informez-vous sur l'algorithme du tirage

[Cette vidéo](#) explique le fonctionnement de l'algorithme.

Contactez My School DC

info.myschooldc@dc.gov ou (202) 888-6336

Contactez l'équipe chargée des inscriptions

enroll@dc.gov ou (202) 478-5738

1. Préférence pour le secteur (demandeurs PK3/PK4 seulement)

Pour optimiser la chance des familles à l'obtention d'une place dans PK3 et PK4 de leur école du secteur, les familles qui demandent une place dans PK3 ou PK4 bénéficient d'une préférence pour le secteur dans leur école via le tirage My School DC.

Remarque : la préférence pour le secteur ne s'applique pas aux programmes PK3/PK4 pour toute la ville de Capitol Hill Montessori à Logan, School-Within-School @

Goding et Dorothy Height. Les familles qui résident dans le secteur d'une école offrant une inscription au programme Early Action PK seront assurées d'une place à leur école du secteur si elles respectent les lignes directrices énumérées dans la section Early Action PK à la page 10.

Identifier son école du secteur

Visitez :

<http://dcatlas.dcgis.dc.gov/schools/>

Contactez l'équipe chargée des inscriptions à l'adresse suivante

enroll@dc.gov ou appelez-le (202) 478-5738

Comment en faire la demande : Aucune intervention n'est requise. Cette préférence est automatiquement appliquée à une demande de participation au tirage My School DC en fonction de l'adresse du domicile. L'adresse domiciliaire d'une famille du secteur est vérifiée au niveau de l'école au moment de l'inscription dans le cadre du processus de vérification de la résidence dans le District de Columbia. Les familles qui se trouvent dans l'impossibilité de vérifier la résidence au sein du secteur de l'école du District de Columbia au moment de l'inscription perdront la préférence.

2. Préférence pour la fratrie

L'inscription des frères et sœurs ensemble dans une école est bénéfique pour les élèves, les familles et les écoles. En tant que tel, les Écoles Publiques du District de Columbia accorde un statut préférentiel

aux frères et sœurs via le tirage au sort My School DC. Seuls les élèves ayant un frère ou une sœur qui fréquente actuellement une école publique du District de Columbia qui fréquenteront l'école pour l'année scolaire à venir ou qui ont déjà reçu un jumelage avec la même école, reçoivent la préférence de la fratrie. Il existe deux types de préférences pour la fratrie tels que décrits ci-dessous.

Préférence pour la fratrie fréquentant l'école

Les préférences pour la fratrie sont offertes aux élèves qui, au moment de l'inscription, ont actuellement un frère ou une sœur qui fréquente l'école publique du District de Columbia figurant sur la demande de My School DC de l'élève et continueront de fréquenter l'école pendant l'année scolaire pour laquelle le demandeur postule. L'objectif de cette préférence vise à garder les frères et sœurs ensemble dans le même bâtiment. Par conséquent, le frère ou la sœur ne peut pas être dans une classe du dernier niveau au moment de l'inscription de l'élève. Les familles du secteur qui inscriront un élève dans une année obligatoire à la prochaine année scolaire peuvent demander une préférence de fréquentation fraternelle pour un frère ou une sœur postulant à l'école dans une classe non obligatoire (PK3 ou PK4).

Exemple 1 : Si John est actuellement inscrit en 3e année à Patterson ES et prévoit de revenir à cette école pour la 4e année, son frère ou sa sœur est admissible à une préférence de fréquentation fraternelle à Patterson ES par le biais du tirage au sort pour l'année scolaire suivante.

Exemple 2 : Si John est un nouvel élève ayant le droit de fréquenter Patterson ES pour une classe obligatoire parce qu'il habite dans le secteur, son frère ou sa sœur PK3/PK4 est admissible à une préférence de fréquentation fraternelle à Patterson ES par le biais du tirage au sort pour l'année scolaire suivante.

Comment faire la demande : Sélectionnez la préférence « Frères et sœurs déjà inscrits » dans la demande de participation au tirage au sort de My School DC pour l'école que le frère ou la sœur fréquentera. Pour les élèves actuels, le numéro d'identification des Écoles Publiques du District de Columbia de l'enfant doit également être fourni. Si l'élève fréquentera et n'obtient pas de numéro d'identification, saisissez 0000000 (sept zéros) comme numéro. Contactez le responsable de l'école à laquelle cette préférence a été appliquée avant le tirage au sort. Après le tirage, ces préférences sont appliquées uniquement lorsque l'aîné(e) est inscrit(e).

Obtenir des numéros d'identification d'élève

Contactez : L'école du frère ou de la sœur.

Contactez l'équipe chargée des inscriptions à l'adresse suivante enroll@dc.gov ou appelez-le (202) 478-5738

Contactez My School DC

(202) 888-6336 ou info.myschooldc@dc.gov

Préférence offerte aux frères et sœurs

Les préférences offertes aux frères et sœurs sont disponibles aux élèves dont les frères et sœurs sont jumelés à une école par le biais du tirage My School DC. Toutefois, la préférence offerte aux frères et sœurs n'aboutit pas toujours à une correspondance dans le tirage.

Exemples Si John et son frère soumettent une demande de participation au tirage My School DC pour les mêmes écoles et que John est jumelé à une école par le biais du tirage My School DC, une préférence offerte aux frères/sœurs est automatiquement appliquée à la demande de participation au tirage My School DC de son frère/sa sœur.

Comment faire la demande : Aucune intervention n'est requise tant que les demandes My School DC des frères/sœurs sont soumises via le même compte utilisateur de My School DC. Cette préférence est automatiquement appliquée par le biais du processus de jumelage du tirage My School DC. Si le frère/la sœur qui s'est vu offrir une place à l'école ne s'inscrit pas, la préférence « offerte aux frères/sœurs » sera supprimée pour tous les frères et sœurs qui ont postulé pour cette même école. Cela peut entraîner la perte du jumelage des frères et sœurs ou la perte de la place prioritaire dans la liste d'attente à cette école. Les frères et sœurs demeureront sur la liste d'attente de l'école, mais une nouvelle position leur sera attribuée dans cette liste en fonction de leur numéro de tirage au sort et de toute autre préférence pour laquelle ils se sont qualifiés.

Demande spéciale de préférence pour la fratrie

Écoles Capitol Hill Cluster (Peabody ES, Watkins ES et Stuart-Hobson MS)

- Aux fins du tirage au sort, les écoles du Capitol Hill Cluster sont traitées comme une seule école. Compte tenu de cette information, un enfant ayant un frère ou une sœur qui fréquentera, selon le droit du secteur, l'une ou l'autre des écoles du Capitol Hill Cluster est éligible pour une préférence d'inscription accordée aux frères/sœurs dans l'une des autres écoles du groupe.

Écoles et programmes bilingues

Les écoles/programmes bilingues mettent davantage l'accent sur la préférence pour la fratrie en raison de la valeur de l'exposition à la maison à l'acquisition de la langue. Ainsi, dans le cas des demandeurs de classes PK3/PK4, une préférence pour la fratrie est plus fortement pondérée qu'une préférence de secteur de ces écoles/programmes.

- Une liste des écoles et programmes bilingues est disponible à la page 50.
- Voir le tableau des préférences d'ordre dans les listes d'attente pour écoles/programmes bilingues à la page 21.

Programmes Montessori

- Pour les étudiants qui sont inscrits à Capitol Hill Montessori, le frère ou la sœur est admissible à bénéficier de la préférence pour la fratrie qui fréquente l'école.
- Pour les étudiants qui sont inscrits dans une école avec un programme Montessori, le frère ou la sœur est admissible à bénéficier d'une préférence de la fratrie pour inscription soit au programme traditionnel, soit au programme Montessori, soit les deux.
 - Une liste des écoles et programmes Montessori est disponible à la page 50.

Écoles secondaire sélectives

- La préférence pour la fratrie n'est pas reconnue au niveau des écoles secondaires sélectives.
- La préférence pour la fratrie n'est pas reconnue entre les écoles non sélectives et les écoles secondaires sélectives connexes, à savoir le Campus d'éducation Columbia Heights, l'école secondaire McKinley Technology et l'école secondaire School Without Walls. À titre d'exemple, lorsqu'un étudiant fréquente l'école secondaire McKinley Technology, son frère ou sa sœur ne bénéficie pas de préférence de tirage pour l'école intermédiaire McKinley (l'école associée).
 - Une liste des écoles secondaires sélectives est disponible à la page 48.

Vérification de la préférence pour la fratrie

La validité de la préférence pour la fratrie sera vérifiée par le Bureau central des Écoles Publiques du District de Columbia en coopération avec les écoles.

Si une préférence pour la fratrie est jugée non valide avant la publication des résultats du tirage au sort de My School DC, la préférence sera supprimée de la demande de participation au tirage. Si une préférence pour la fratrie est jugée non valide après la publication des résultats du tirage au sort de My School DC, l'élève sera inscrit dans la liste d'attente de l'école sans préférence pour frères et sœurs. Si un frère ou une sœur quitte une école avant l'offre d'une place à l'autre élève via le tirage au sort ou la liste d'attente, l'école n'est nullement dans l'obligation de privilégier la préférence pour la fratrie de l'autre élève.

Vérifier la préférence pour la fratrie

Contactez l'équipe chargée des inscriptions
enroll@dc.gov ou (202) 478-5738

Contactez My School DC

info.myschooldc@dc.gov ou (202) 888-6336

3. Préférences pour la proximité

En vue de réduire au minimum le déplacement vers les écoles pour les familles, les Écoles Publiques du District de Columbia offre une préférence à la proximité via le tirage au sort de My School DC. Les familles ayant des enfants dans les classes PK3-5 dont la zone de

résidence correspondant à la zone d'une École Publique du District de Columbia est à 800 m de marche de leur résidence sont admissibles à cette préférence. Ces familles bénéficient d'une préférence accordée à la proximité pour le tirage au sort dans toutes les écoles élémentaires publiques du District de Columbia situées à moins 800 m de leur domicile.

Déterminer l'admissibilité de préférences pour la proximité

Contactez l'équipe chargée des inscriptions
enroll@dc.gov ou (202) 478-5738

Comment faire la demande : Aucune intervention n'est requise. Cette préférence est automatiquement appliquée à une demande de participation au tirage au sort My School DC en fonction de l'adresse du domicile et de la classe (PK3-Classe 5). L'admissibilité à la préférence pour la proximité est calculée par le Bureau du chef de la technologie (OCTO) qui sert de la technologie SIG pour calculer la distance de marche à partir de l'adresse indiquée dans les écoles environnantes. Remarque : la technologie SIG diffère parfois légèrement de Google Maps.

Écoles pour toute la ville

La préférence pour la proximité ne s'applique pas aux écoles pour toute la ville, à savoir Capitol Hill Montessori @ Logan, School-Within-School @ Goding et Dorothy Height Elementary School.

Changement de préférence

Les familles qui deviennent admissibles à une préférence ou qui ont omis d'inclure une préférence admissible dans leur demande de participation au tirage au sort My School DC peuvent quand même être en mesure de demander leur préférence après la publication des résultats du tirage. En fonction du moment où cette préférence est demandée, elle ne peut pas donner lieu à une offre de place.

Comment faire la demande : Une famille doit fournir des documents à l'école pour vérifier le changement de préférence. Une fois vérifié, l'école travaillera avec le bureau central des Écoles Publiques du District de Columbia et My School DC pour ajouter la préférence à la demande de

participation au tirage. My School DC placera le demandeur dans l'ordre approprié de la liste d'attente, en fonction du numéro de tirage aléatoire et de la préférence supplémentaire.

Résultats du tirage

Le tirage au sort My School DC est unique et aléatoire et vise à jumeler les élèves avec leurs écoles préférées, tout en tenant compte des préférences de tirage. Bien que les familles puissent faire des demandes auprès d'une douzaine d'écoles, le tirage au sort ne peut jumeler les élèves qu'à une seule école.

Le vendredi 30 mars 2018, les résultats du tirage au sort My School DC seront disponibles. Les familles peuvent recevoir des résultats de tirage en se connectant à leur compte familial My School DC. Les familles recevront également leurs résultats de tirage par courriel et une lettre de My School DC leur sera envoyée à l'adresse indiquée sur la demande. Vous devriez recevoir une lettre par demande d'enfant. Les familles peuvent également obtenir les résultats en appelant le service d'assistance téléphonique de My School DC au (202) 888-6336, du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 à partir du 30 mars 2018.

Les résultats de tirage au sort de My School DC présentent trois issues possibles :

1. jumelage avec une école classée première, non sur une liste d'attente pour d'autres classées ;
2. jumelage avec une école NON classée première, sur une liste d'attente dans toutes les écoles classées plus haut que le jumelage ;
3. pas de jumelage, sur liste d'attente dans toutes les écoles classées.

Élèves jumelés à une école classée première

Les élèves jumelés à leur école classée première ne figureront pas sur une liste d'attente d'autres écoles classées. Afin d'assurer leur participation dans le tirage, les familles doivent inscrire leur élève à l'école jumelée avant la date limite d'inscription qui est le mardi 1er mai 2018.

Remarque : si un élève est jumelé et non inscrit à l'école jumelée avant la date limite d'inscription du mardi 1er mai 2018, l'école n'est nullement dans l'obligation de réserver la place à cet élève.

Demande après tirage au sort

Si un étudiant renonce à une place obtenue par tirage dans une école classée première, il peut s'inscrire à l'école publique du secteur du District de Columbia dans les classes obligatoires (de la maternelle à la 12e année). Les familles peuvent également remplir une demande après le tirage. Les demandes après le tirage sont soumises si les familles ou les élèves ne respectent pas les délais de demande de participation au tirage au sort ou s'ils souhaitent postuler pour d'autres écoles.

Élèves jumelés à une école NON classée première

Les élèves jumelés avec une école qui n'est pas classée première dans leur demande de participation au tirage au sort seront inscrits sur une liste d'attente de toutes les écoles classées plus haut que leur jumelage. Les élèves ne seront pas inscrits sur une liste d'attente des écoles classées plus bas que l'école jumelée.

Remarque : les écoles secondaires sélectives ne sont pas concernées.

Les familles qui sont jumelées sont encouragées à s'inscrire à l'école jumelée avant la date limite d'inscription du mardi 1er mai 2018, même si ce n'est pas leur premier choix, pour réserver cette place.

L'inscription à l'école jumelée n'a aucune incidence sur les places des listes d'attente dans les autres écoles. Une fois inscrites dans une école jumelée, les familles peuvent s'inscrire plus tard dans une autre école si elles sont appelées d'une liste d'attente. Elles seront automatiquement retirées de l'école où elles sont actuellement inscrites.

Élèves NON jumelés

Les élèves non jumelés à une école ont le droit de rester à l'école actuelle ou de fréquenter leur école du secteur/de recrutement. Les élèves non jumelés figureront également sur liste d'attente dans toutes les écoles classées dans leur demande de tirage. Elles auront en outre la possibilité de postuler à d'autres écoles après la publication des résultats du tirage au sort, le vendredi 30 mars 2018 en soumettant une demande via My School DC Post-Lottery : <http://www.myschooldc.org/postlotto>.

Résultats du tirage pour les écoles secondaires sélectives

Pour être admissible dans une école secondaire sélective, une demande de participation au tirage au sort My School DC doit être soumise, mais l'admission à une école secondaire sélective dépend entièrement des élèves qui répondent aux critères d'admissibilité de l'école. Si un élève ne répond pas aux critères d'admissibilité d'une école secondaire sélective, il ne sera ni jumelé ni inscrit en liste d'attente pour cette école.

Liste d'attente

Les listes d'attente reflètent l'ordre dans lequel les élèves seraient inscrits dans une école si des places se libèrent. L'ordre des listes d'attente dans les Écoles Publiques du District de Columbia est basé sur la préférence de tirage, la période de demande (tirage au sort ou après le tirage) et le numéro de tirage au sort.

Dans le but d'honorer les préférences, de garder les frères et sœurs ensemble et de jumeler les familles avec les écoles de leur quartier, les élèves en liste d'attente des Écoles Publiques du District de Columbia sont regroupés par préférence :

- Les élèves faisant partie du même groupe de préférences sont classés en fonction de la période à laquelle ils ont postulé (c.-à-d., tirage au sort ou après le tirage au sort).
- Les élèves du même groupe de préférences qui ont postulé pour le tirage au sort sont classés en fonction de leur numéro de tirage au sort.
- Les élèves qui postulent pour le tirage au sort (après le jeudi 1er février 2018 pour les classes de 9 à 12 et après le jeudi 1er mars 2018 pour les classes PK3 à 8) sont ajoutés à la fin du groupe de préférence approprié dans l'ordre de l'heure et de la date de soumission de la demande.

Comment faire la demande : Si des places sont disponibles, le personnel de l'école communiquera avec les familles sur la liste d'attente par courriel et par téléphone. Ces familles recevront également une notification automatique par courriel de My School DC s'ils ont fourni une adresse électronique dans leur demande. Les familles seront informées de la date limite à laquelle elles doivent s'inscrire afin de sécuriser leur place dans le tirage au sort. Si une famille ne répond pas ou ne termine pas le processus d'inscription dans les délais prescrits, la place au tirage peut lui être refusée et l'école est en droit d'octroyer la place à l'élève suivant sur la liste d'attente. Les familles qui espèrent être appelées d'une liste d'attente doivent vérifier que leurs coordonnées sont correctes dans leur demande d'inscription à My School DC, puisque c'est la source des appels de l'école.

Afin d'accepter une place au tirage au sort, une famille doit soumettre les documents d'inscription à l'école, y compris la vérification de résidence DC. Tous les documents pour l'inscription aux Écoles Publiques du District de Columbia doivent être soumis directement à l'école. Si une famille ne fournit pas les documents pour l'inscription, notamment la vérification de résidence DC, à la date limite communiquée, une école n'est nullement dans l'obligation d'inscrire l'étudiant et est en droit de passer à l'étudiant suivant sur la liste d'attente.

La date limite communiquée pour accepter une offre de liste d'attente est généralement de cinq jours ouvrables. Cette date limite est flexible dans la mesure où le nombre de jours peut être augmenté ou diminué et les familles doivent contacter l'école directement pour changer le nombre de jours de l'échéance. Dans les rares cas où une famille reçoit un préavis de 24 heures pour accepter une offre de liste d'attente, elle recevra un courriel et un appel téléphonique de l'école.

Ordre de la liste d'attente par préférence pour les écoles et les programmes NON bilingues

1. Tirage au sort : Demandeur dans le secteur avec un frère/une sœur fréquentant l'école

2. Après le tirage au sort : Demandeur dans le secteur avec un frère/une sœur fréquentant l'école
3. Tirage au sort : Demandeur dans le secteur avec offre pour frère/sœur
4. Après le tirage au sort : Demandeur dans le secteur avec offre pour frère/sœur
5. Tirage au sort : Demandeur dans le secteur (sans frère/sœur)
6. Après le tirage au sort : Demandeur dans le secteur (sans frère/sœur)
7. Tirage au sort : Demandeur hors secteur avec un frère/une sœur fréquentant l'école
8. Après le tirage au sort : Demandeur hors secteur avec un frère/une sœur fréquentant l'école
9. Tirage au sort : Demandeur hors secteur avec offre pour frère/sœur
10. Après le tirage au sort : Demandeur hors secteur avec offre pour frère/sœur
11. Tirage au sort : Préférence pour la proximité
12. Après le tirage au sort : Préférence pour la proximité
13. Tirage au sort : Demandeur hors secteur (sans autre préférence)
14. Après le tirage au sort : Demandeur hors secteur (sans autre préférence)

Ordre de la liste d'attente pour les écoles et les programmes bilingues

Pour les écoles/programmes bilingues, les préférences pour PK3 et PK4 sont classées différemment dans la mesure où la préférence pour la fratrie est prioritaire par rapport à la préférence pour le secteur.

1. Tirage au sort : Demandeur dans le secteur avec un frère/une sœur fréquentant l'école
2. Après le tirage au sort : Demandeur dans le secteur avec un frère/une sœur fréquentant l'école
3. Tirage au sort : Demandeur dans le secteur avec offre pour frère/sœur
4. Après le tirage au sort : Demandeur dans le secteur avec offre pour frère/sœur
5. Tirage au sort : Demandeur hors secteur avec un frère/une sœur fréquentant l'école
6. Après le tirage au sort : Demandeur hors secteur avec un frère/une sœur fréquentant l'école
7. Tirage au sort : Demandeur hors secteur avec offre pour frère/sœur
8. Après le tirage au sort : Demandeur hors secteur avec offre pour frère/sœur
9. Tirage au sort : Demandeur dans le secteur (sans frère/sœur)
10. Après le tirage au sort : Demandeur dans le secteur (sans frère/sœur)
11. Tirage au sort : Préférence pour la proximité
12. Après le tirage au sort : Préférence pour la proximité
13. Tirage au sort : Demandeur hors secteur (sans autre préférence)
14. Après le tirage au sort : Demandeur hors secteur (sans autre préférence)

Inscription

Dans le District de Columbia, la loi stipule que les élèves doivent fréquenter l'école entre 5 et 18 ans, ce qui correspond à la maternelle jusqu'à la 12e année.⁵

Pour compléter l'inscription dans une école de quartier du secteur, les familles doivent soumettre un dossier d'inscription dûment rempli à l'école démontrant que l'étudiant souhaitant s'inscrire répond à toutes les exigences d'admissibilité, notamment la résidence dans le District de Columbia. Il n'y a pas d'autres exigences pour l'inscription dans le secteur.⁶ Les lignes directrices sur la vérification de la résidence dans le District de Columbia sont traitées plus loin dans ce document.

- Téléchargez le dossier d'inscription des Écoles Publiques du District de Columbia : <http://dcps.dc.gov/enroll>

Inscription au tirage au sort

Pour s'inscrire à une école jumelée tirée au sort, une famille doit soumettre les formulaires d'inscription requis et vérifier la résidence dans le District de Columbia avant la date limite d'inscription au tirage (le mardi 1er mai 2018). Après la date limite d'inscription au tirage au sort, les écoles ne sont nullement dans l'obligation d'inscrire des élèves jumelés au tirage et commenceront à offrir les places restantes aux élèves figurant sur leur liste d'attente.

En sus des documents d'inscription, un étudiant qui obtient une place par tirage au sort doit fournir un formulaire d'inscription au tirage de My School DC à la nouvelle école. En signant ce formulaire et/ou en vous inscrivant dans une école jumelée par tirage, une famille reconnaît qu'elle renonce aux droits de l'élève pour son école actuelle pour l'année scolaire à venir et au modèle de recrutement de cette école, si l'école actuelle de l'élève n'est pas dans le secteur. Toutefois, un élève conserve le droit de fréquenter en tout temps une école du secteur de la maternelle à la 12e année.

Lignes directrices pour la vérification de la résidence dans le District de Columbia

Chaque famille du District de Columbia doit fournir des preuves de résidence dans le district chaque année dans le cadre du processus d'inscription.⁷ Les familles qui obtiennent une place par tirage doivent compléter entièrement le processus d'inscription, notamment celui de vérification de résidence dans le District de Columbia pour faire valoir le droit à leur place.

Les familles appelées de la liste d'attente devront prouver la résidence dans le District de Columbia avant la date limite d'inscription. Les familles nouvelles ou en déplacement qui ne seront pas en mesure de prouver la résidence dans le District de Columbia avant la date limite d'inscription doivent contacter leur école jumelée ou l'équipe d'inscription au (202) 478-5738 or enroll@dc.gov.

Conformément au § 38-309 du Code officiel du District de Columbia, afin de vérifier la résidence dans le district, une famille peut fournir UN des documents suivants au nom du parent, du tuteur légal ou de toute autre personne ayant l'autorité parentale qui inscrit l'élève :

⁵ Code officiel du District de Columbia § 38-202(a).

⁶ 5-E DCMR § 2000.1.

⁷ Code officiel du District de Columbia § 38-306.

Pièce :	La pièce doit comporter :
1. Un talon de paye	A. Date d'émission dans les 45 derniers jours ; B. Nom de la personne qui inscrit l'élève ; C. Adresse actuelle du domicile dans le District de Columbia ; et D. Retenue de taxes du District de Columbia pour l'année d'imposition en cours.
2. Preuve de réception d'une assistance financière de la part du gouvernement du District de Columbia sous la forme de : A. Vérification TANF de l'avis de revenu ou lettre de l'approbation de la recertification B. Approbation Medicaid ou lettre récente C. Lettre d'aide au logement provenant d'un refuge ou lettre de l'Autorité du logement D. Preuve de réception de l'aide financière d'un autre programme du gouvernement du District de Columbia	A. Date d'émission dans les 12 derniers jours ; B. Nom de la personne qui inscrit l'élève ; et C. Adresse actuelle du domicile dans le District de Columbia.
3. Notification des avantages annuels du revenu supplémentaire de sécurité	A. Date d'émission dans les 12 derniers jours ; B. Nom de la personne qui inscrit l'élève ; et C. Adresse actuelle du domicile dans le District de Columbia.
4. Notification annuelle des avantages du Programme de l'État pour l'assurance médicale des enfants	A. Date d'émission dans les 12 derniers jours ; B. Nom de la personne qui inscrit l'élève ; et C. Adresse actuelle du domicile dans le District de Columbia.
5. Preuve de paiement de l'impôt sur le revenu des particuliers du District de Columbia ;	A. Paiement des impôts pour la période fiscale la plus récente ; et B. Nom de la personne qui inscrit l'élève.
6. Lettre de vérification et Ordres d'hébergement militaire ; ou fiche du système de rapport d'éligibilité à l'engagement dans les forces armées (DEERS)	A. Nom de l'élève et de la personne qui inscrit l'élève ; et B. Adresse actuelle du domicile dans le District de Columbia.
7. Une lettre de l'ambassade	A. Date d'émission après le 1er avril de l'année en cours ; B. Nom de la personne qui inscrit l'élève ; C. Sceau Officiel ; et

	D. Déclaration indiquant que la personne qui inscrit l'élève vit dans la propriété du District de Columbia avec l'adresse du District de Columbia.
--	--

Ou **DEUX** des documents suivants au nom du parent, du tuteur légal ou de toute autre personne ayant l'autorité parentale qui inscrit l'élève :

Pièce :	La pièce doit comporter :
1. Immatriculation du véhicule pour le District de Columbia en cours de validité ;	A. Nom de la personne qui inscrit l'élève ; et B. Adresse actuelle du domicile dans le District de Columbia.
2. Un bail ou un contrat de location en cours de validité ;	A. Nom de la personne qui inscrit l'élève ; B. Adresse actuelle du domicile dans le District de Columbia ; et C. Réception d'un paiement ou chèque annulé indiquant le paiement du loyer dans les 2 derniers mois.
3. Permis d'opérateur de véhicule en cours de validité pour le District de Columbia ou autre identification officielle du District de Columbia pour les non conducteurs ;	A. Nom de la personne qui inscrit l'élève ; et B. Adresse actuelle du domicile dans le District de Columbia.
4. Une facture de service (seules les factures de gaz, d'électricité et d'eau peuvent être utilisées) ;	A. Nom de la personne qui inscrit l'élève ; B. Adresse actuelle du domicile dans le District de Columbia ; et C. Un reçu distinct de paiement ou des chèques annulés indiquant le paiement de la facture de services dans les deux derniers mois ;

Les familles sans abri ou déplacées peuvent être exemptées de certaines obligations telles que prévues par la loi McKinney-Vento de 2001.⁸ Les familles sans abri doivent demander un formulaire de recommandations pour les familles sans-abri auprès de l'école dès leur inscription. Les élèves qui sont des pupilles du district et qui vivent en famille d'accueil ou dans un autre placement assigné par le district doivent fournir à l'école leur lettre de pupille comme preuve de résidence dans le District de Columbia.

La preuve de résidence dans le District de Columbia est une condition de seuil pour pouvoir fréquenter gratuitement les Écoles Publiques du District de Columbia. Les Écoles Publiques du District de Columbia disposent du pouvoir discrétionnaire final pour déterminer si un élève a une résidence suffisamment prouvée. Si les Écoles Publiques du District de Columbia déterminent qu'un élève n'est pas en mesure de prouver suffisamment la résidence dans le District de Columbia, l'élève sera exclu de la fréquentation

⁸ McKinney-Vento veille à la protection des droits éducatifs des enfants sans abri ou inscrits dans des familles d'accueil. See 42 U.S.C. § 11301 *et suivants*.

des Écoles Publiques du District de Columbia sans frais de scolarité. Si l'élève souhaite encore prouver sa résidence après une détermination de non-résidence, il peut demander à ce que la décision initiale soit examinée à nouveau, mais l'inscription ne sera pas autorisée avant le semestre suivant. Toutefois, les Écoles Publiques du District de Columbia envisageront de permettre l'inscription au semestre en cours au cas par cas, en fonction des circonstances particulières à cet élève (par exemple si les Écoles Publiques du District de Columbia sont obligées de fournir des services d'enseignement spécialisé à l'élève). En outre, si un élève a été exclu des Écoles Publiques du District de Columbia fondée sur une preuve insuffisante de la résidence dans le District, une visite à domicile doit être effectuée pour faire solutionner le problème de résidence dans le District. Les Écoles Publiques du District de Columbia peuvent également renvoyer toute question de résidence à l'unité d'enquête sur la fraude de résidence du Bureau du surintendant de l'éducation.

- Informez-vous plus sur la participation aux Écoles Publiques du District de Columbia en tant que non-résident du District de Columbia à la page 34.

Enquête et fraude en matière de résidence

À compter du 1er juin 2017, toutes les enquêtes des Écoles Publiques du District de Columbia sur les fraudes de résidence seront traitées par le Bureau du surintendant de l'éducation du District de Columbia qui a mis en place un service d'assistance téléphonique pour information pour toute information sur les fraudes potentielles en matière de résidence dans le District de Columbia (voir ci-dessous les informations sur le service d'assistance téléphonique).

Pour signaler les allégations de fraude de résidence au Bureau du surintendant de l'éducation et demander une enquête de résidence :

- Appelez le service d'assistance téléphonique sur la prévention de la fraude en matière de résidence parmi les élèves au (202) 719-6500 ou envoyez un message à
- [Communiquer des informations sur la fraude en résidence parmi les élèves en ligne.](#)

Exigences en matière de santé à l'école

Les élèves de tous les niveaux doivent soumettre un certificat de santé universel et une évaluation de santé bucco-dentaire chaque année. Le certificat de santé universel doit être rempli par le médecin de l'élève ou l'infirmière praticienne pour documenter toutes les immunisations, les examens requis et un examen physique effectué dans les 365 jours à compter du premier jour d'école. L'évaluation de santé bucco-dentaire doit être effectuée par le dentiste de l'élève pour documenter la visite la plus récente chez le dentiste et identifier les services de santé bucco-dentaire supplémentaires dont un élève pourrait avoir besoin. Ces formulaires doivent être soumis au moment de l'inscription à moins que les formulaires actuels (c.-à-d. documentant les visites qui ont eu lieu dans les 365 jours suivant la rentrée scolaire) soient déjà dans les dossiers de l'école de l'élève. Les formulaires de certificat de santé universel et d'évaluation de santé bucco-dentaire sont inclus dans le dossier d'inscription de DCPS disponible à l'adresse suivante <http://dcps.dc.gov/enroll> ou peuvent être obtenus auprès de l'infirmière de l'école.

Bien que cela ne soit pas obligatoire pour l'inscription, les familles doivent fournir des documents supplémentaires si les étudiants ont besoin de médicaments, de traitements médicaux ou de soins

supplémentaires pendant leurs études. Des informations plus détaillées sont disponibles à <https://dcps.dc.gov/node/1003562> ou auprès de l'infirmière de l'école.

Pour toute question sur les exigences en matière de santé ou la manière de satisfaire aux besoins de santé de l'élève à l'école, veuillez appeler le (202) 719-6555 ou envoyer un message à healthservices.dcps@dc.gov, ou contacter l'infirmière de l'école

Alimentation et nutrition

Le programme du petit-déjeuner, des fruits et des légumes frais, le goûter pour les activités extrascolaires et le souper sont universellement gratuits pour les étudiants des Écoles Publiques du District de Columbia, où les programmes sont applicables. Pour le déjeuner, déterminez le statut gratuit et le statut réduit en consultant <https://dcps.dc.gov/page/meal-prices-and-payment>. Les menus des repas scolaires sont disponibles à <https://dcps.dc.gov/node/1183204>.

Questions sur l'alimentation et la nutrition
(202) 299-2159 ou food.dcps@dc.gov

Politiques relatives à une inscription dans une école et/ou un programme bilingues

Pour soutenir l'apprentissage bilingue dans les classes PK3 à 1, de nombreuses écoles s'efforcent de créer des classes linguistiquement équilibrées. En tant que telles, les écoles veulent que les demandeurs s'identifient comme « anglo-dominant » ou « à dominante espagnole » sur leur demande de participation au tirage au sort. Après la publication des résultats du tirage au sort et avant l'inscription, les écoles peuvent évaluer la compétence linguistique des élèves à dominante espagnole. Si un élève de PK3 à la classe 1 réside dans une maison où l'espagnol est parlé régulièrement, il réussira certainement l'évaluation. Si l'élève ne réussit pas l'évaluation, il n'est pas autorisé à s'inscrire au programme bilingue de cette école. Cet élève fréquentera l'école de son secteur.

De la deuxième à la douzième année, les élèves qui fréquentent des écoles/programmes bilingues sont censés apprendre le contenu en espagnol. Dans ce cas, les candidats au tirage au sort doivent passer un test de compétence en espagnol avant le processus de jumelage My School DC, s'ils ne sont pas actuellement inscrits dans un(e) école/programme bilingue à chartre du District de Columbia ou des Écoles Publiques du District de Columbia. Si un candidat au tirage ne se présente pas et/ou ne réussit pas le test de compétence en langue espagnole, ledit candidat ne pourra pas s'inscrire dans un(e) école/programme bilingue des Écoles Publiques du District de Columbia. L'élève passe l'évaluation dans l'école bilingue qu'il souhaite fréquenter.

Alternatives non bilingues

De nombreuses écoles ayant des programmes bilingues ont également des programmes en anglais seulement dans l'école qui peuvent servir d'alternative non bilingue (par ex., Roosevelt High School). Pour les familles dont l'école du secteur est une école bilingue sans possibilité d'anglais seulement et lorsque la famille ne souhaite pas participer à un programme bilingue ou si l'étudiant ne maîtrise pas la deuxième langue, les Écoles Publiques du District de Columbia offre une autre possibilité d'inscription :

Programme/école bilingues	Alternative non bilingue
Bancroft Elementary School (PK3-5)	Tubman Elementary School (PK3-5)
Bruce-Monroe Elementary School (PK3-5)	Raymond Education Campus (PK3-8)
Columbia Heights Education Campus (6-8)	Cardozo Education Campus (6-8)
Houston Elementary School (PK3-K, programme en anglais seulement disparaissant progressivement d'une classe à l'autre)	À déterminer
Oyster-Adams Bilingual School (PK4-8)	School Without Walls à Francis-Stevens (PK4-8)
Powell Elementary School (PK3-K, programme en anglais seulement disparaissant progressivement d'une classe à l'autre)	À déterminer

- Une liste complète des écoles et programmes bilingues est disponible à la page 50.

Si un élève du secteur ne maîtrise pas l'espagnol dans les classes de 2 à 5 et que la famille choisit de l'inscrire à l'école/au programme bilingue et renonce à l'option d'école alternative non bilingue, le parent doit signer un consentement et une renonciation stipulant qu'ils inscrivent leur enfant dans un(e) école/programme bilingues sans la maîtrise de la langue espagnole et sont conscients des défis académiques que cela pourrait entraîner. Remarque : Si une école constate que l'élève ne répond pas aux exigences linguistiques, il n'est pas admissible à TOUS les programmes bilingues, le cas échéant.

Bureau de placement des élèves

3535 V Street, NE
 Washington, DC 20018
 (202) 939-2004 ou student.placement@dc.gov

Alternatives non bilingues pour PK3 et PK4

Si un élève du secteur pour l'école ou le programme bilingue se présente aux classes PK3-PK4, il doit postuler pour une place dans l'école alternative non bilingue via le tirage au sort My School DC. L'élève peut revendiquer la préférence pour la fratrie s'il a un frère ou une sœur qui fréquente l'école alternative non bilingue au moment de son inscription.

Élèves hors secteur

Pour les familles dont l'école du secteur est une école bilingue sans possibilité d'anglais seulement et lorsque la famille ne souhaite pas participer à un programme bilingue ou si l'élève ne maîtrise pas la deuxième langue, l'élève doit s'inscrire dans école de son secteur ou postuler par le biais du tirage au sort My School DC pour d'autres écoles. Les élèves hors secteur inscrits dans une école ou un programme bilingue ayant un programme non bilingue (c.-à-d. Roosevelt HS) peuvent s'inscrire au programme non bilingue s'ils souhaitent ne plus fréquenter le programme bilingue.

Politiques relatives à l'inscription dans une école Montessori

Capitol Hill Montessori @ Logan, la seule école Montessori publique pour toute la ville du District de Columbia, recommande aux nouveaux élèves de PK3 et PK4 d'avoir une expérience Montessori antérieure. Pour les classes de la maternelle à la 8e, l'école exige que les nouveaux élèves aient une expérience Montessori antérieure et continue. Il sera certainement demandé aux familles qui postulent et s'inscrivent à ces classes mais qui n'ont pas d'expérience Montessori antérieure de participer à une visite et à un entretien à l'école pour déterminer leur admissibilité à l'inscription dans ce programme

spécialisé. S'il est déterminé que l'élève ne peut pas être admissible à l'inscription, la famille peut contacter l'équipe chargée de l'inscription au (202) 478-5738 ou enroll@dc.gov pour toute assistance.

- Une liste des écoles et programmes Montessori est disponible à la page 50.

Inscription pour les élèves sportifs

La participation des élèves aux activités sportives des Écoles Publiques du District de Columbia dépend de l'inscription réussie dans un(e) école/programme du Écoles Publiques du District de Columbia. Tant que l'élève n'aura pas terminé son inscription à l'école, il ne pourra pas participer aux programmes sportifs de l'école.

Retraits

Les élèves ne peuvent être retirés des Écoles Publiques du District de Columbia que sur demande du parent/tuteur qui a inscrit l'élève. Les élèves doivent fournir une confirmation de l'inscription dans une autre école. En outre, les informations sur les élèves ne seront pas divulguées à l'école d'accueil ni aux personnes non autorisées tant que la documentation requise pour le retrait ne sera pas complétée. Pour plus d'informations sur les retraits, voir le Guide des politiques de retrait d'admission dans ASPEN ou adressez-vous à l'équipe chargée des retraits (dcps.withdraw@dc.gov).

Élèves ayant des circonstances spéciales d'inscription

Enseignement spécialisé

Le processus de tirage au sort My School DC est disponible pour tous les résidents du District de Columbia.

Pour un enfant qui a besoin de *moins de 20 heures* d'enseignement spécialisé en dehors du cadre d'enseignement général, tel qu'indiqué dans le Programme d'enseignement individualisé de l'enfant, toutes les Écoles Publiques du District de Columbia seront en mesure d'atteindre les objectifs

du Programme d'enseignement individualisé de l'enfant et de satisfaire aux besoins d'aménagement. Les parents peuvent contacter la Division de l'instruction spécialisée si le Programme d'enseignement individualisé de leur enfant indique *20 heure ou plus* d'enseignement spécialisé en dehors du cadre d'enseignement général pour s'assurer qu'une école jumelée par tirage au sort puisse satisfaire aux conditions du Programme d'enseignement individualisé de leur enfant. La Division de l'instruction spécialisée fera tout son possible pour faciliter l'inscription à l'école sélectionnée par le biais du processus de tirage au sort. La Division de l'instruction spécialisée réserve une place dans chaque salle de classe du district pour les élèves qui choisissent de participer au tirage My School DC. Il est toutefois important de noter que toutes les écoles ne disposent pas tous les types de programmes. Ainsi, un résultat de tirage ne garantit pas nécessairement une place à un élève ayant un Programme d'enseignement individualisé qui nécessite 20 heures ou plus d'enseignement spécialisé en dehors du cadre d'enseignement général. Si l'école dans laquelle l'élève est inscrit ne peut pas mettre en œuvre le Programme d'enseignement spécialisé, le Bureau d'instruction spécialisée doit informer le parent sur une école que l'élève pourrait fréquenter et qui sera capable mettre en œuvre le Programme d'enseignement spécialisé.

Questions sur l'enseignement spécialisé

Contactez le Bureau chargé de l'instruction spécialisée au (202) 442-9929 ou envoyez un message à dcps.specialed@dc.gov

Élèves de PK3 et PK4 nouvellement admissibles

Les enfants qui ont été nouvellement sélectionnés pour un enseignement spécialisé et qui ont un nouveau Programme d'enseignement individualisé se verront offrir une place dans une école, si (1) ils ne sont pas déjà inscrits ou (2) leur école publique actuelle du District de Columbia n'est pas en mesure de mettre en œuvre le Programme d'enseignement individualisé. Dans la mesure du possible, la place offerte sera dans l'école du quartier de l'enfant. Si une place n'est pas disponible dans l'école du quartier, la place proposée sera dans l'école la plus proche du domicile familial où le Programme d'enseignement individualisé pourra être mis en place.

Soutien en matière de santé mentale à l'école

L'équipe chargée de la santé mentale à l'école vise à surmonter les obstacles pour garantir une réussite scolaire optimale à tous les élèves. Elle fournit des services de qualité supérieure qui favorisent le développement de relations saines, la prise de décision éclairée et la régulation des émotions et du comportement. Chaque école dispose d'une équipe chargée de la santé mentale

Questions sur la santé mentale à l'école

Contactez le Bureau chargé du bien-être de l'élève au (202) 442-5471 ou envoyez un message à schoolmentalhealth@dc.gov

qui comprend travailleurs sociaux et psychologues. Des services sont fournis aux élèves dans les deux programmes d'éducation générale et d'enseignement spécialisé.

L'équipe chargée de la santé mentale à l'école aborde ce travail en :

- évaluant les domaines de préoccupation critiques ayant une incidence sur l'éducation ; et
- soutenant les étudiants et le personnel dans les domaines qui les préoccupent.

Pour de plus amples informations sur les services de santé mentale, veuillez consulter :

<https://dcps.dc.gov/service/student-mental-health-support>.

Programme de l'Article 504

L'Article 504 fait partie de la loi fédérale de 1973 sur la réhabilitation, créée pour lutter contre la discrimination des personnes handicapées dans les

services, les programmes et les activités qui reçoivent des fonds fédéraux. Les plans de l'Article 504 offrent des aménagements et des services connexes aux élèves handicapés admissibles, qui ne peuvent pas autrement se qualifier pour un programme d'enseignement individualisé, afin qu'ils puissent accéder au programme d'enseignement général, aux occasions d'apprentissage et aux activités scolaires au même titre que leurs pairs non handicapés.

Programme de l'Article 504

Contactez l'équipe chargée de l'Article 504 et des aménagements pour les élèves

(202) 442-5471 ou 504@dc.gov

Visitez : <https://dcps.dc.gov/page/section-504>

Chaque école publique du District de Columbia dispose d'un coordonnateur de l'Article 504, désigné par le directeur de l'école. Le coordonnateur de l'Article 504 sert de point de contact principal de l'école et répond aux questions des élèves, des parents et du personnel de l'école concernant les aménagements et les services en vertu de l'Article 504. Lors de leur inscription dans une école publique du District de Columbia, les familles devraient contacter le coordonnateur de l'article 504 de l'école s'ils pensent que leur enfant peut être qualifié pour bénéficier des services conformément à un plan de l'article 504.

Sans-abri

Comme tous les étudiants des Écoles Publiques du District de Columbia, les élèves sans abri ont le droit de fréquenter les écoles de leur secteur en fonction de l'adresse la plus stable de l'enfant. L'adresse la plus stable d'un enfant est déterminée par le tuteur et l'agent de liaison auprès des personnes sans abri en collaboration avec la Division de l'intégration des jeunes. En outre, les élèves sans abri ont le droit de continuer à fréquenter leur école d'origine, ou la dernière école que l'élève a fréquentée quand il possédait une résidence permanente, même si cette école n'est pas dans le secteur le plus proche de l'adresse la plus stable de l'élève, pour toute la durée de l'itinérance de l'élève.

Pour les inscriptions en préscolaire (PK3) et en prématernelle (PK4), les familles sans abri doivent postuler via le tirage au sort My School DC et bénéficieront d'une préférence de secteur pour l'école dans la zone de leur adresse la plus stable. De la maternelle à la 12^e année, si un élève sans-abri souhaite fréquenter une école située à l'extérieur de l'adresse la plus stable de la famille ou une école autre que l'école d'origine, une demande de participation au tirage au sort My School DC doit être soumise.

Les familles sans abri sont encouragées à contacter le spécialiste du programme des enfants et des jeunes sans-abri au (202) 442-4404 or (202) 329-2049 et l'équipe chargée du placement des élèves au (202) 939-2004 ou à envoyer un message student.placement@dc.gov pour toute assistance avant de soumettre la demande My School DC.

- Pour de plus amples informations : <http://dcps.dc.gov/service/homeless-children-and-youth-services-dcps>

Académies d'opportunités

Les académies d'opportunités ont été conçues pour s'assurer que tous les élèves du district ont une trajectoire positive vers le succès postsecondaire. Les élèves qui ne réussissent pas académiquement dans leur école secondaire actuelle peuvent être référés pour le transfert vers une académie d'opportunités (Washington métropolitain, Luke C. Moore, Roosevelt STAY ou Ballou STAY). La priorité de transfert sera déterminée en fonction du nombre de crédits qu'un élève a obtenus par rapport à sa première année de la 9e année, l'intensité des interventions tentées à l'école secondaire actuelle et la préférence de l'élève et des parents/tuteurs pour un transfert. Les élèves suragés de l'école intermédiaire qui ne passent pas en secondaire seront renvoyés au programme de huitième année à Washington Metropolitan. Un élève peut également poursuivre directement l'inscription à une académie d'opportunité et l'admission sera accordée en fonction de l'espace disponible.

Questions sur les académies d'opportunité

Contactez l'équipe chargée des inscriptions à l'adresse suivante enroll@dc.gov ou appelez-le (202) 478-5738

Placement non traditionnel et élèves transférés

Le Bureau de placement des élèves des Écoles Publiques du District de Columbia offre des options éducatives aux élèves du secondaire qui ont abandonné l'école, risquent d'abandonner leurs études, sont nouveaux dans le District de Columbia, qui transitent des services de réadaptation pour mineurs ou élèves de tous les niveaux scolaires nécessitant un transfert involontaire ou en tant que victime vers une autre École Publique du District de Columbia.

Bureau de placement des élèves

3535 V Street, NE
Washington, DC 20018
(202) 939-2004 ou student.placement@dc.gov

Le Bureau de placement des élèves fournit des services aux élèves de la 3e à la 12e année en mettant l'accent sur les jeunes qui :

- sont âgés entre 15 à 22 ans
- n'ont pas accumulé suffisamment de crédit pour être diplômés
- sont des parents adolescents
- sont de familles de militaires
- éprouvent des difficultés dans leur école actuelle
- sont de retour à l'école après une absence prolongée en raison d'une situation de vie particulière
- risquent de se désengager de l'école ou ont interrompu la fréquentation de l'école trois mois ou plus
- luttent contre l'absentéisme chronique ou l'indiscipline

- transitent d'un programme d'incarcération ou de détention
- sont nouveaux résidents du District de Columbia

Les élèves des classes inférieures nécessitant des transferts de victime seront pris en charge au cas par cas. Le surintendant d'instruction aura l'approbation finale pour tous les transferts.

Les services de placement incluent :

- options pour les choix d'école ;
- profil d'intérêt de carrière ;
- examen des relevés de notes (ce service est offert aux élèves et aux parents potentiels afin qu'ils puissent mieux comprendre les exigences globales du Carnegie Unit en matière d'obtention du diplôme dans le District de Columbia) ;
- renseignements sur l'inscription et dossiers ;
- informations sur la santé et le bien-être dans le District de Columbia ;
- information sur la santé mentale dans le District de Columbia ;
- services d'instruction de visite (offerts aux étudiants qui sont jugés physiquement ou psychologiquement incapables de fréquenter l'école de façon temporaire par un médecin) ;
- soutien au réengagement pour éliminer les obstacles à la réussite scolaire - liens avec les ressources des organismes, des communautés et des écoles telles que justifiées ;
- connexions aux ressources basées sur la communauté ;
- suivi de la réussite des élèves : assiduité, progrès scolaires, plans de réussite individuels et intervention au niveau du comportement.

Familles de militaires

Les Écoles publiques du District de Columbia reconnaissent que les enfants d'âge scolaire des familles de militaires sont confrontés à des obstacles dans leur réussite scolaire, tels que les déménagements fréquents et le déploiement d'un ou de plusieurs de leurs parents. En vue d'aider à surmonter ces obstacles et de soutenir l'adaptation par le Conseil du District de Columbia de la Loi de l'Interstate Compact on Educational Opportunity for Military Children Establishment de 2012 (le « Compact »),⁹ les Écoles Publiques du District de Columbia ont publié une Directive du chancelier. Cette directive permet aux enfants des familles de militaires qui sont en âge d'être scolarisés et qui résident dans les installations militaires du district de Columbia, à Joint Base Anacostia-Bolling, Fort McNair, et les Marine Barracks Washington DC, de s'inscrire aux Écoles Publiques du District de Columbia de leur choix, à tout moment de l'année scolaire, sous condition d'une disponibilité dans la salle de classe et/ou le programme.

- Consultez la Directive du chancelier sur l'inscription et le placement des familles de militaires : <http://dcps.dc.gov/page/enrollment-students-military-families>

En sus des élèves résidant dans les installations militaires mentionnées ci-dessus, les Écoles Publiques du District de Columbia aident tous les élèves des familles de militaires touchées par le Compact avec l'inscription et la sélection du lieu de l'école. Pour les familles de militaires qui ont besoin d'assistance avec le processus d'inscription dans les Écoles Publiques du District de Columbia, veuillez contacter le

⁹ Code officiel du District de Columbia § 49-1101 *et suivants*.

Bureau de placement des élèves au (202) 939-2004 ou envoyer un message à cette adresse student.placement@dc.gov.

Politique relative au transfert discrétionnaire hors secteur

Cette politique clarifie les situations pour lesquelles le chancelier des Écoles Publiques du District de Columbia est en mesure d'exercer son autorité limitée pour accorder des transferts discrétionnaires hors secteur aux élèves conformément à l'article 5-E DCMR § 2106.6. Pour de plus amples informations, consultez <https://dcps.dc.gov/node/1253426>.

Familles du Département d'État

Les familles du Département d'État résidant dans le District de Columbia ont le droit de s'inscrire dans leur école de secteur. Au cas où une famille choisit de s'inscrire dans une école hors secteur, elle devra soumettre une demande de participation au tirage au sort My School DC et selon le calendrier du tirage au sort My School DC. Passez en revue le calendrier du tirage au sort My School DC pour l'année scolaire 18-19 à la page 9.

Familles d'ambassades

Les familles des dignitaires étrangers résidant dans le District de Columbia ont le droit de s'inscrire dans leur école de secteur. Si les familles résident dans des logements subventionnés par les ambassades à Washington DC, elles doivent fournir une lettre de l'ambassade qui le stipule, avec le sceau de l'ambassade apposé, comme preuve de résidence dans le District de Columbia.

Identifier son école du secteur

Visitez :

<http://dcatlas.dcgis.dc.gov/schools/>

Contactez l'équipe chargée des inscriptions à l'adresse suivante

enroll@dc.gov ou appelez-le (202) 478-5738

Familles internationales

Le processus d'inscription des étudiants provenant d'institutions internationales est pris en charge par la Division de l'acquisition des langues (LAD). Le centre d'accueil au sein de la Division de l'acquisition des langues facilite la demande via My School DC ou l'inscription dans une école de secteur de l'élève. Le Centre d'accueil détermine l'admissibilité et le placement des étudiants dans les programmes d'anglais comme deuxième langue, fournit des orientations aux familles linguistiquement et culturellement diversifiées, oriente vers des ressources communautaires et évalue des relevés de notes étrangers dans le but d'attribuer des crédits d'études secondaires.

Evaluation du relevé de notes d'un élève étranger

L'évaluation des transcriptions d'un pays étranger permet aux étudiants qui ont complété des cours de niveau secondaire à l'extérieur d'obtenir des crédits comparables en vue de l'obtention du diplôme dans les Écoles Publiques du District de Columbia. Les élèves qui souhaitent obtenir des crédits doivent contacter le centre d'accueil de la Division de l'acquisition des langues pour prendre rendez-vous. Les élèves devront présenter des relevés de notes originaux et/ou des bulletins de notes et des traductions officielles pour chaque classe complétée. Pour plus d'informations, veuillez contacter Ivy Chaine à l'adresse suivante ivy.chaine@dc.gov ou appelez le (202) 671-0750.

Élèves étrangers participant aux échanges demandeurs d'un parrainage pour un visa

Les Écoles Publiques du District de Columbia ne sponsorisent pas les élèves étrangers demandeurs d'un parrainage pour un visa. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le lien suivant sur le site Web du Département de la Sécurité intérieure :

https://studyinthestates.dhs.gov/school-search?field_school_name_value=&field_location_city_value=&field_location_state_value=54&field_education_level_value=2

Placement selon le niveau scolaire

Le centre d'accueil de la Division l'acquisition des langues fournit des recommandations de niveau de placement pour les élèves qui ont déjà fréquenté l'école à l'extérieur des États-Unis en fonction de l'âge de l'élève et de la dernière classe suivie. Au cours du processus d'admission, les antécédents scolaires des élèves sont passés en revue pour faciliter l'identification de circonstances spéciales telles que l'éducation formelle limitée ou interrompue, ce qui peut nécessiter un soutien pédagogique ciblé. Le centre d'accueil fait des recommandations de niveau et de programme appropriées qui répondent le mieux aux besoins académiques de l'étudiant en tenant compte du niveau de placement scolaire approprié. Le directeur ou le représentant autorisé peut en dernier ressort avoir le pouvoir discrétionnaire de décider du placement de l'élève transféré.¹⁰

Processus d'une demande d'inscription en milieu d'année

Mené par My School DC, le processus de demande d'inscription en milieu d'année est la demande pour les élèves des classes PK3 à 12 qui déménagent dans le district ou qui souhaitent un transfert de leur école actuelle vers une autre école publique du District de Columbia. Au cours de l'année scolaire 17-18, cette période s'étend du 6 octobre 2017 au 26 mars 2018. Tous les étudiants doivent remplir une demande de milieu d'année, et les demandes peuvent être complétées en appelant le service d'assistance téléphonique My School DC au : (202) 888-6336.

- Pour de plus amples informations : <http://www.myschooldc.org/faq/faqs#midyear>

Non résidents dans le District de Columbia

Les familles non résidentes doivent soumettre une demande pour le tirage au sort My School DC pour fréquenter une École Publique du District de Columbia. L'inscription d'élèves non résidents dans une École Publique du District de Columbia, bien que rare, est autorisée. Les familles et les élèves non résidents devraient garder à l'esprit qu'une place ne sera accordée que s'il n'y a pas de résidents du District de Columbia sur la liste d'attente de l'école.

Pour les questions de non résidence
Contactez l'équipe chargée des inscriptions
(202) 478-5738 ou
enroll@dc.gov

En outre, les familles non résidentes doivent payer des frais de scolarité pour pouvoir s'inscrire.¹¹ Le Bureau du surintendant de l'éducation (OSSE) supervise le processus de paiement des frais de scolarité des non-résidents. Les frais de scolarité sont basés sur le coût annuel uniforme de la formule de

¹⁰ 5-E DCMR § 2002.25.

¹¹ 5-E DCMR § 2006.7

financement par élève pour une classe donnée, qui est en moyenne d'environ 11 000 USD par an (bien que cela puisse changer chaque année). Des coûts supplémentaires peuvent être encourus en fonction des besoins éducatifs d'un élève. Aucune remise, exonération ou bourses d'études ne sont disponibles pour les frais de scolarité des non-résidents.

- Pour de plus amples informations concernant la collecte des frais de scolarité par le Bureau du surintendant de l'éducation, consultez <http://osse.dc.gov/publication/tuition-collection>
-

Politiques relatives à l'assiduité

Les élèves inscrits aux Écoles Publiques du District de Columbia sont censés fréquenter régulièrement l'école dans laquelle ils sont inscrits.¹² L'assiduité régulière est indispensable à la réussite scolaire. Notre objectif consiste à veiller à ce que chaque élève fréquente l'école régulièrement et soit ponctuel. La présence quotidienne à l'école a des répercussions énormes sur la réussite scolaire d'un élève, en commençant par la maternelle et tout au long de ses études secondaires.

- Pour de plus amples informations sur les politiques relatives à l'assiduité et le protocole dans les Écoles Publiques du District de Columbia, consultez : <http://dcps.dc.gov/attendance>

Politiques relatives à l'assiduité pour les élèves participant au tirage au sort

Élèves du préscolaire (PK3) et de la prématernelle (PK4)

Bien que les classes PK3 et PK4 ne soient pas obligatoires, les Écoles Publiques du District de Columbia sont convaincues que la fréquentation régulière des élèves de la petite enfance est tout aussi importante que celle des élèves de la maternelle à la 12^e année.

Les Écoles Publiques du District de Columbia collaboreront avec les familles des élèves de PK3 et PK4 éprouvant des difficultés avec une présence régulière pour développer un plan d'intervention par écrit pour l'assiduité. Les élèves qui continuent à présenter un absentéisme chronique malgré le plan d'intervention peuvent être retirés du programme PK3 ou PK4. En outre, il peut être interdit à ces élèves de se réinscrire à l'école pour l'année scolaire suivante, sous condition que le personnel de l'école ait suivi toutes les politiques des Écoles Publiques du District de Columbia concernant leur assiduité en temps opportun.

Élèves hors secteur K-12

Les élèves qui fréquentent des écoles à l'extérieur de leurs zones doivent savoir que la disponibilité continue de place de cette école pour l'année suivante dépend de leur taux d'assiduité. Cette politique vise à réduire les taux d'absentéisme pour les élèves hors secteur, et fournit également aux directeurs des recours pour les élèves hors secteur avec les problèmes de fréquentation les plus graves qui ne répondent pas aux interventions d'amélioration du taux d'assiduité.

La politique relative à l'assiduité hors secteur des Écoles Publiques du District de Columbia stipule que les élèves hors secteur de la maternelle à la 12^e année avec *plus de* 10 absences non excusées ou 20 retards non excusés peuvent être invités à retourner dans leurs écoles de quartier à la fin de l'année scolaire, sous condition que l'école hors secteur a mis en œuvre et documenté toutes les interventions de participation des Écoles Publiques du District de Columbia requises. Aucun élève ne peut être transféré en milieu d'année, mais il peut être interdit aux élèves ayant des problèmes chroniques d'assiduité de se réinscrire à l'école pour l'année scolaire suivante, si l'élève ne se conforme pas à la politique relative à l'assiduité hors secteur des Écoles Publiques du District de Columbia.

¹² 5-E DCMR § 2101.1.

Les directeurs d'école auront le pouvoir discrétionnaire d'appliquer cette politique. Le directeur d'école basera sa décision sur l'origine du problème d'assiduité de l'élève qui pourrait être dû en grande partie à la distance que l'élève doit parcourir pour aller à l'école.

- Passez en revue la politique relative à l'assiduité hors-secteur à l'adresse suivante <http://dcps.dc.gov/page/dcps-policies>.
- Pour de plus amples informations sur les politiques relatives à l'assiduité et le protocole dans les Écoles Publiques du District de Columbia, consultez : <http://dcps.dc.gov/attendance>

Politiques relatives à l'affectation de nouveaux élèves et aux zones scolaires

Politiques relatives à l'intégration graduelle des zones scolaires

En 2014, le District a entrepris une révision complète de ses politiques d'affectation des élèves, notamment les limites d'assiduité scolaire et les modèles de recrutement, pour la première fois depuis plus de trois décennies. De nouvelles politiques sont entrées en vigueur pour l'année scolaire 15-16, qui comprenait des politiques d'introduction progressive et des clauses d'antériorité. Les changements aux limites et aux recrutements ont été introduits progressivement pour les familles et les écoles afin d'assurer des périodes de transition adéquates pour les deux. Cette section décrit les stratégies implémentées pendant l'année scolaire 15-16 et leurs implications pour l'année scolaire 18-19.

Selon les politiques d'intégration graduelle des zones scolaires, les élèves qui fréquentaient l'école du secteur pendant l'année scolaire 14-15 avaient le droit de continuer à fréquenter leur école de secteur de l'année scolaire 14-15 ou leur nouvelle école, et n'avaient donc pas besoin de soumettre une demande à ces écoles via le tirage My School DC.

À compter de l'année scolaire 15-16 :

- Les élèves qui étaient inscrits à l'école du secteur pendant l'année scolaire 14-15, mais qui avaient été réaffectés à une autre école, conserveront leurs droits du secteur pour l'année scolaire 14-15 jusqu'à ce qu'ils terminent la dernière classe de cette école.
- Les frères et sœurs des élèves décrits ci-dessus ont également conservé leurs droits du secteur (année scolaire 14-15) s'ils avaient un frère ou une sœur qui fréquentait l'école du secteur pendant l'année scolaire 14-15 au moment de leur entrée dans cette école. Cette politique ne s'applique pas aux frères et sœurs qui sont des anciens élèves de l'école. Le frère ou la sœur doit fréquenter l'école au moment de l'inscription de l'élève.
- Les élèves qui ont fréquenté leur école de secteur pendant l'année scolaire 14-15 et ont été réaffectés à une autre école ont également le droit de fréquenter leur nouvelle école correspondant à leur zone de résidence.

Identifier son école du secteur pour l'année scolaire 18-19

Visitez :

<http://dcatlas.dcgis.dc.gov/schools/>

Contactez l'équipe chargée des inscriptions à l'adresse suivante enroll@dc.gov ou appelez-le (202) 478-5738

- Tous les nouveaux élèves qui s'inscrivent aux Écoles Publiques du District de Columbia à partir de l'année 15-16 ou après, seront affectés à une école correspondant à leur résidence. Les nouveaux élèves sont définis ainsi :
 - les élèves qui se déménagent dans une zone assignée à un autre école ;
 - les élèves de l'école à charte ou les élèves des Écoles Publiques du District de Columbia hors secteur qui souhaitent retourner dans leur école de quartier du District de leur école à charte ou de l'école hors secteur du District ; ou
 - les élèves qui fréquentent une école pour la première fois (par ex., au niveau d'entrée) qui vivent dans une zone dont la correspondance à leur résidence a été modifiée et qui n'ont pas de frères et sœurs fréquentant actuellement l'école précédemment assignée.
- Passez en revue les cartes des limites scolaires pour l'année 18-19 par niveau d'école aux pages 40-42.

Politiques relatives à l'intégration des modèles de recrutement pour les écoles

Les Écoles Publiques du District de Columbia ont mis en œuvre des politiques d'intégration graduelle pour les étudiants dont le modèle de recrutement a été révisé. Voir ci-dessous la description des dispositions d'intégration graduelle mises en œuvre pour la première fois pendant l'année scolaire 15-16.

- Les élèves qui étaient inscrits en 5e année au 31 mars 2017 pour l'année scolaire 16-17 dans une école élémentaire dont le modèle de recrutement a changé ont conservé le droit de fréquenter leur ancienne école de destination OU leur école de destination nouvellement désignée. C'était la dernière année pour cette disposition d'intégration graduelle ; tous les élèves qui passent de la 5e à la 6e année ont maintenant des droits d'accès à leur école de destination actuelle de l'école élémentaire.
 - Les élèves qui étaient inscrits en 8e année au 31 mars 2017 pour l'année scolaire 16-17 dans une école dont le modèle de recrutement d'école secondaire a changé ont conservé le droit de fréquenter leur ancienne école de destination ou leur école de destination nouvellement désignée. L'année scolaire 16-17 était la dernière année pour cette disposition d'intégration graduelle ; tous les élèves qui passent de la 8e à la 9e année ont maintenant des droits d'accès à l'école de leur destination actuelle de l'école intermédiaire.
 - Les élèves dont le nouveau modèle de recrutement dépend de l'ouverture d'une nouvelle école conserveront leur modèle de recrutement pour l'année scolaire 14-15 des Écoles Publiques du District de Columbia ainsi que leurs droits géographiques jusqu'à ce que la nouvelle école ouvre ses portes.
- Les modèles de recrutement d'école pour l'année 18-19 sont référencés à la page 43.

Processus échelonné d'ouverture de l'école intermédiaire MacFarland

L'école intermédiaire MacFarland est une école appartenant aux Écoles Publiques du District de Columbia avec des programmes bilingues et globaux. Les deux programmes seront ouverts selon un calendrier échelonné, niveau par niveau :

Programme global pour les classes intermédiaires

L'école intermédiaire MacFarland ouvrira ses portes en tant qu'école intermédiaire du secteur avec un programme global qui commencera par la 6^e année pour l'année scolaire 18-19. Les élèves du secteur entrant en 6^e année auront le droit de fréquenter MacFarland pour l'année scolaire 18-19. Les élèves entrant en 7^e ou 8^e année conserveront leurs droits sur leur campus d'éducation dans le secteur pour l'année scolaire 18-19.

Pour l'année scolaire 18-19, l'école intermédiaire MacFarland servira également d'école intermédiaire pour le recrutement géographique des élèves de 6^e année résidant dans les zones desservies par les écoles élémentaires Barnard, Bruce-Monroe, Dorothy Height et Powell, ainsi que les campus d'éducation Truesdell, Raymond et West. Pendant l'année scolaire 18-19, ces campus d'éducation commenceront à éliminer progressivement leurs classes intermédiaires. Ils desserviront les classes de PK3 à 5 et les classes 7-8 pendant l'année scolaire 18-19.

Le programme global de l'école intermédiaire MacFarland se développera par classe au cours des années scolaires 19-20 et 20-21 jusqu'à ce qu'il offre les classes 6-8. Ce programme sera limité à la 6^e année pour l'année scolaire 18-19.

Bilingue

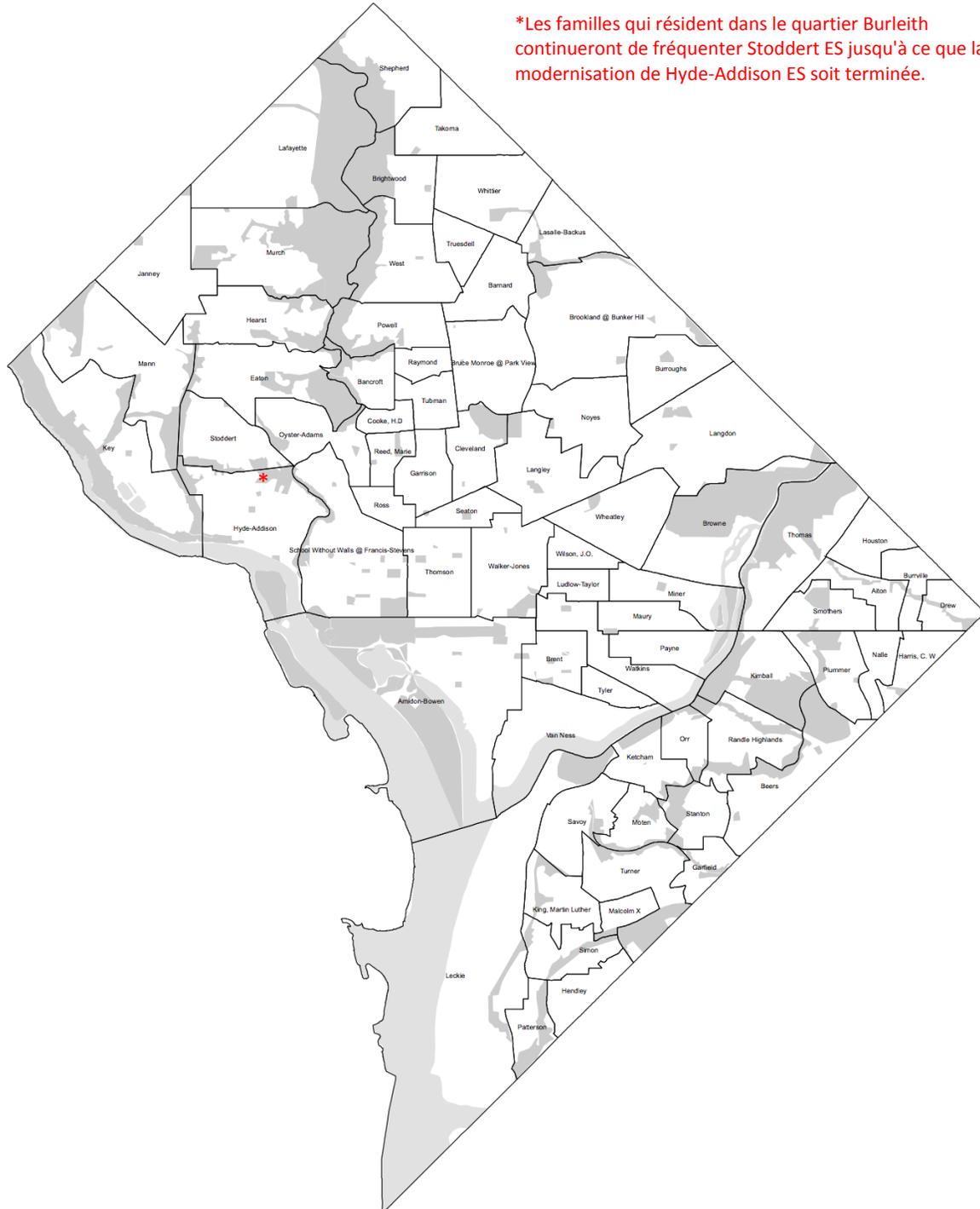
Le programme bilingue de l'école intermédiaire MacFarland a été ouvert avec la 6^e année pendant l'année scolaire 16-17. Le programme a ajouté la 7^e année pour l'année scolaire 17-18 et ajoutera la 8^e année pour l'année scolaire 18-19. Voir la page 38 pour de plus amples informations sur l'inscription au programme bilingue de l'école intermédiaire MacFarland.

Cartes des zones scolaires pour l'année scolaire 18-19

Cartes des zones pour l'école élémentaire de l'année scolaire 18-19

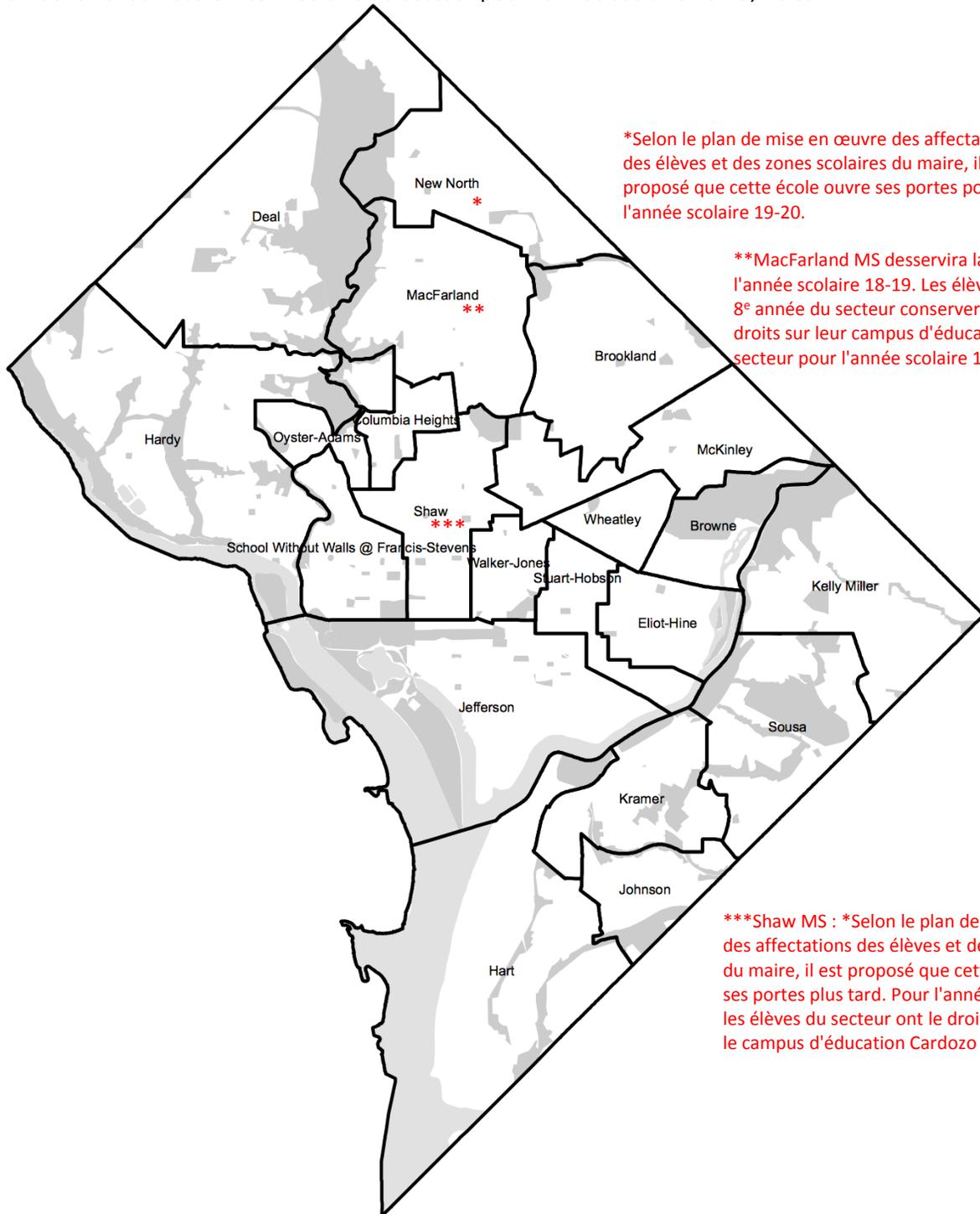
Pour identifier son école élémentaire du secteur pour l'année scolaire 18-19, visitez

<http://dcatlas.dcgis.dc.gov/schools/>.



Cartes des zones pour l'école intermédiaire de l'année scolaire 18-19

Pour identifier son école intermédiaire du secteur pour l'année scolaire 18-19, visitez



Modèles de recrutement pour les écoles pour l'année scolaire 18-19

Remarque : Les modèles de recrutement sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure que les nouvelles politiques d'intégration graduelle dans les zones pour l'affectation des élèves et les clauses d'antériorité entrent en vigueur. Les modèles de recrutement indiqués ci-dessous sont valides pour les élèves qui transitent de classe entre les années scolaires 17-18 et 18-19. Pour de plus amples informations sur l'école intermédiaire MacFarland et les modèles de recrutement des programmes et écoles bilingues, voir la page 46.

École élémentaire	École intermédiaire	École secondaire	
Ketcham ES (PK3-5)	Kramer MS (6-8)	Anacostia HS (9-12)	
Moten ES (PK3-5)			
Orr ES (PK3-5)			
Savoy ES (PK3-5)			
Stanton ES (PK3-5)			
Beers ES (PK3-5)	Sousa MS (6-8)		
Kimball ES (PK3-5)			
Plummer ES (PK3-5)			
Randle Highlands ES (PK3-5)			
Hendley ES (PK3-5)	Hart MS (6-8)		Ballou HS (9-12)
King ES (PK3-5)			
Patterson (PK3-5)			
Simon ES (PK3-5)			
Garfield ES (PK3-5)	Johnson MS (6-8)		
Malcolm X ES (PK3-5)			
Turner ES (PK3-5)			
Leckie EC (PK3-8)			
Cleveland ES (PK3-5) (également recrutement programmatique bilingue dans MacFarland MS et CHEC MS)	Cardozo EC (6-12)	Cardozo EC (6-12)	
Garrison ES (PK3-5)			
Ross ES (PK3-5) (recrute également dans SWW @ Francis Stevens 6-8)			
Seaton ES (PK3-5)			
H.D. Cooke ES (PK3-5)	Columbia Heights Education Campus (6-8)		Cardozo EC (6-12)
Marie Reed ES (PK3-5) (recrute également dans MacFarland MS)			
Tubman ES (PK3-5)			
School Without Walls @ Francis Stevens (PK3-8)			
Brightwood EC (PK3-8)	Coolidge HS (9-12)		Coolidge HS (9-12)
LaSalle-Backus EC (PK3-8)			
Takoma EC (PK3-8)			
Whittier EC (PK3-8)			
Bunker Hill ES (PK3-5)	Brookland MS (6-8)	Dunbar HS (9-12)	
Burroughs ES (PK3-5)			
Noyes ES (PK3-5)			
Langdon ES (PK3-5)	McKinley MS (6-8) (également recrutement programmatique bilingue vers Woodson HS)		
Langley ES (PK3-5)			
Walker Jones EC (PK3-8)			
Wheatley EC (PK3-8)			

Maury ES (PK3-5)	Eliot-Hine MS (6-8)	Eastern HS (9-12)
Miner ES (PK3-5)		
Payne ES (PK3-5)		
School-Within-School @ Goding (PK3-5) (école pour toute la ville sans secteur)		
Capitol Hill Montessori @ Logan (PK3-8) (école pour toute la ville sans secteur)		
Browne EC (PK3-8)	Jefferson MS Academy (6-8)	
Amidon-Bowen ES (PK3-5)		
Brent ES (PK3-5)		
Thomson ES (PK3-5) (recrute également dans SWW @ Francis Stevens 6-8)		
Tyler ES (PK3-5) (également recrutement programmatique bilingue dans MacFarland MS et CHEC MS)		
Van Ness ES (PK3-3) <i>Pour l'année scolaire 18-19, les élèves du secteur Van Ness ES de la 4e à la 5e année fréquenteront Amidon-Bowen ES</i>		
J.O. Wilson ES (PK3-5)	Stuart-Hobson MS (6-8)	
Ludlow-Taylor ES (PK3-5)		
Peabody (PK3-K)/Watkins ES (1-5)		
Barnard ES (PK3-5)	MacFarland MS (Ouverture pour l'année scolaire 18-19 avec un programme global de la 6 ^e , les élèves du secteur de 7-8 ^e suivront les classes intermédiaires à leur campus d'éducation du secteur)	Roosevelt (9-12)
Bruce-Monroe @ Park View ES (PK3-5) (également recrutement programmatique bilingue dans CHEC MS)		
Dorothy Height ES (PK3-5) (école pour toute la ville sans secteur)		
Raymond EC (PK3-5 7-8)		
Powell ES (PK3-5) (également recrutement programmatique bilingue dans CHEC MS)		
Truesdell EC (PK3-5 7-8)		
West EC (PK3-5 7-8)		
Bancroft ES (PK3-5) (également recrutement programmatique bilingue dans MacFarland MS et CHEC MS)	Deal MS (6-8)	Wilson HS (9-12)
Hearst ES (PK4-5)		
Janney ES (PK4-5)		
Lafayette ES (PK4-5)		
Murch ES (PK4-5)		
Shepherd ES (PK3-5)		
Eaton ES (PK4-5)	Hardy MS (6-8)	
Hyde Addison ES (PK3-5)		
Key ES (PK4-5)		
Mann ES (PK4-5)		
Stoddert ES (PK4-5)		
Oyster-Adams EC (PK4-8)		
Aiton ES (PK3-5)	Kelly Miller MS (6-8) (recrute également dans Eastern HS)	Woodson HS (9-12)
Burrville ES (PK3-5)		
C.W. Harris ES (PK3-5)		
Drew ES (PK3-5)		
Houston ES (PK3-5)		

Nalle ES (PK3-5)		
Smothers ES (PK3-5)		
Thomas ES (PK3-5)		
Écoles pour toute la ville		
Capitol Hill Montessori @Logan (PK3-8), <i>programme Montessori sans secteur ; recrute dans Eastern HS</i>		
Dorothy Height Elementary School (PK3-5), <i>école élémentaire pour toute la ville sans secteur ; recrute dans MacFarland MS</i>		
School-within-School @Goding (PK3-5), <i>école élémentaire pour toute la ville sans secteur ; recrute vers Eliot-Hine MS</i>		
Ballou STAY High School (9-12/Adulte), <i>académies d'opportunités pour toute la ville sans secteur</i>		
Benjamin Banneker High School (9-12), <i>école secondaire sélective avec processus de demande</i>		
Columbia Heights Education Campus (9-12), <i>école secondaire sélective avec processus de demande</i>		
Duke Ellington School of the Arts (9-12), <i>école secondaire sélective avec processus de demande</i>		
Luke C. Moore HS (9-12), <i>académies d'opportunités pour toute la ville sans secteur</i>		
McKinley Technology High School (9-12), <i>école secondaire sélective avec processus de demande</i>		
Phelps Architecture, Construction, and Engineering (ACE) High School(9-12), <i>école secondaire sélective avec processus de demande</i>		
School Without Walls High School (9-12), <i>école secondaire sélective avec processus de demande</i>		
Ron Brown College Preparatory HS (9-11), <i>école pour toute la ville sans secteur</i>		
Roosevelt STAY High School (9-12/Adulte), <i>académies d'opportunités pour toute la ville sans secteur</i>		
Washington Metropolitan High School (8-12), <i>académies d'opportunités pour toute la ville sans secteur</i>		

À titre de référence, vous trouverez ci-dessous des modèles de recrutement précédents :

- [Modèles de recrutement pour les écoles pour l'année scolaire 17-18](#)
- [Modèles de recrutement pour les écoles pour l'année scolaire 16-17](#)
- [Modèles de recrutement pour les écoles pour l'année scolaire 15-16](#)
- [Modèles de recrutement pour les écoles pour l'année scolaire 14-15](#)

Modèles programmatiques et de recrutement bilingues

Modèles de recrutement bilingues pour les classes élémentaires à intermédiaires

Les écoles élémentaires/programmes bilingues des Écoles Publiques du District de Columbia sont : Bancroft ES, Bruce-Monroe ES, Cleveland DL, Marie Reed DL, Powell DL et Tyler DL. Les élèves de ces écoles/programmes ont le droit de poursuivre les programmes bilingues dans leur école intermédiaire soit dans le cadre du programme MacFarland MS DL (qui va de la 6e à la 8e pour l'année scolaire 18-19) soit à l'école intermédiaire CHEC.

Tous les élèves de 5ème année des programmes bilingues des Écoles Publiques du District de Columbia ont un droit de recrutement programmatique d'inscription au programme bilingue de CHEC MS et/ou MacFarland MS en 6^e année. Les élèves de cinquième année de ces écoles peuvent présenter leur candidature à la sixième année à Oyster-Adams, mais l'admission n'est pas garantie. L'école bilingue Oyster-Adams est une école bilingue PK4-8.

Modèles de recrutement bilingues pour les classes intermédiaires à secondaires

Les programmes des classes intermédiaires des Écoles Publiques du District de Columbia incluent MacFarland MS DL (évoluant jusqu'à la 6e - 8e année pour l'année scolaire 18-19), CHEC MS (6e et 8e années) et les classes intermédiaires de Oyster-Adams EC (6^e et 8^e années). Les élèves de 8^e année de ces écoles peuvent obtenir un « droit garanti » de poursuivre leurs études secondaires au programme bilingue avec Roosevelt HS DL après avoir présenté une demande par le biais du tirage au sort au programme Roosevelt HS DL. CHEC EC offre également un programme bilingue de la 9^e à 12^e année. CHEC est une école secondaire sélective pour laquelle tous les étudiants doivent s'inscrire au tirage au sort My School DC.

Remarque : Ce récit ne traite que des options de recrutement programmatique bilingue (DL) ; ces écoles peuvent avoir d'autres options géographiques de recrutement non-bilingue.

Vous trouverez ci-dessous les modèles de recrutement programmatiques bilingues pour l'année scolaire 18-19. Une liste des écoles/programmes bilingues pour l'année scolaire 18-19 est disponible à la page 50. Voir les alternatives non bilingues à la page 26.

Classes élémentaires	Classes intermédiaires	Écoles secondaires
Oyster-Adams EC (W)	MacFarland MS (S) ou CHEC 6 ^e -8 ^e (W)	Roosevelt HS Dual-language Program (S) - Garanti ; option pour l'école sélective CHEC (S), non garanti.
Bancroft ES (W)		
Bruce Monroe ES (W)		
Cleveland ES DL Program (S)		
Marie Reed ES DL Program (S)		
Powell ES DL Program (S)		
Tyler ES DL Program (S)		
Remarque : tous les élèves de 8 ^e année du programme bilingue des Écoles publiques du District de Columbia doivent soumettre une demande par le biais du tirage au sort pour le programme bilingue Roosevelt HS DL afin de recevoir un « droit garanti » d'admission à ce programme bilingue pour l'école secondaire. CHEC EC offre également un programme bilingue de la 9 ^e à 12 ^e année. CHEC est une école secondaire sélective pour laquelle tous les élèves doivent s'inscrire au tirage au sort My School DC pour l'admission.		

Légende	W = Modèle d'école entière
----------------	----------------------------

	S = Programme alternatif au sein de l'école
	G = Recrutement géographique
	P = Recrutement programmatique

Exigences et processus d'admission des écoles secondaires sélectives des Écoles Publiques du District de Columbia

Vous trouverez ci-dessous les critères pour les demandes et l'admission pour chaque école secondaire sélective des Écoles Publiques du District de Columbia. Les critères énumérés ne doivent pas être considérés comme exhaustifs et les familles doivent se renseigner directement auprès des écoles pour tous les autres critères. Plusieurs calendriers d'inscription pour les écoles secondaires sélectives comportent des éléments supplémentaires au-delà du calendrier général de demande My School DC. Contactez l'équipe chargée des inscriptions pour lui poser des questions à l'adresse suivante enroll@dc.gov ou appelez-le (202) 478-5738

1. Benjamin Banneker Academic High School : <http://www.benjaminbanneker.org/>
2. Columbia Heights Education Campus (CHEC) : <http://checdc.org/>
3. Duke Ellington School of the Arts : <http://www.ellingtonschool.org/>
4. McKinley Technology High School : <http://mckinleytech.org/>
5. Phelps Architecture, Construction and Engineering High School : <http://www.phelpshsdc.org/>
6. School Without Walls High School : <http://www.swwhs.org/>

Exigences et processus d'admission des écoles secondaires sélectives des Écoles Publiques du District de Columbia pour l'année scolaire 18-19						
	Banneker	CHEC	Ellington	McKinley	Phelps	School Without Walls
Classes de la demande	9-10	9-12	9-12	9-11	9-11	9-12
Exigences minimales pour le demandeur	<ul style="list-style-type: none"> Moyenne générale 3,0 minimum A satisfait ou A dépassé les attentes pour tous les tests normalisés 	Néant	Néant	<ul style="list-style-type: none"> Moyenne générale 2,75 minimum pour les matières de base A satisfait ou A dépassé les attentes pour tous les tests normalisés 	<ul style="list-style-type: none"> Moyenne générale 2,4 minimum Se rapprochait ou A satisfait pour tous les tests normalisés 	<ul style="list-style-type: none"> Moyenne générale 3,0 minimum pour les matières de base
Lettres de recommandation	<ul style="list-style-type: none"> Anglais Math Conseiller Directeur 	<ul style="list-style-type: none"> Anglais Math Conseiller 	<ul style="list-style-type: none"> Anglais Math Art (ou autre) 	<ul style="list-style-type: none"> Anglais Math Conseiller 	<ul style="list-style-type: none"> Anglais Math 	Néant
Essai	Oui. <i>Discutez des raisons pour lesquelles vous souhaitez fréquenter l'école secondaire Benjamin</i>	Non. CHEC exige que les élèves remplissent un sondage d'intérêt destiné aux élèves.	Oui. <i>Rédigez un paragraphe expliquant pourquoi cet art (sélectionné dans la demande) est</i>	Oui. <i>Décrivez une situation où vous avez surmonté un obstacle. Quel était l'obstacle et quelles mesures avez-vous prises pour le</i>	Oui. <i>Décrivez et évaluez une expérience qui a influencé de manière significative vos intérêts</i>	Non.

	<i>Banneker Academic.</i>		<p><i>important pour vous.</i></p> <p><i>La plupart des demandeurs auditionnent pour un seul domaine artistique, mais vous pouvez demander une autre audition pour un autre domaine artistique. Rédigez un paragraphe expliquant pourquoi cet art (sélectionné dans la demande) est important pour vous.</i></p>	<p><i>surmonter ? Comment comptez-vous canaliser cette motivation à McKinley ?</i></p>	<i>académiques à Phelps.</i>	
Processus d'admission	<ul style="list-style-type: none"> • Révision de la demande • Entretien en famille 	<ul style="list-style-type: none"> • Révision de la demande • Entretien en groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Révision de la demande • Audition • Test d'admission • Entretien en famille 	<ul style="list-style-type: none"> • Révision de la demande • Entretien (sur invitation seulement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Révision de la demande • Entretien en famille 	<ul style="list-style-type: none"> • Révision de la demande • Test d'admission • Entretien élève/parent

Programmes et écoles à l'année scolaire prolongée et Montessori, bilingues, pour toute la ville

Écoles pour toute la ville

1. Capitol Hill Montessori @ Logan (PK3-8)
2. Dorothy Height Elementary School (PK3-5)
3. School-Within-School @ Goding (PK3-5)
4. Ron Brown College Preparatory High School (9-11 seulement)

Programmes bilingues pour l'ensemble des écoles

1. Bancroft Elementary School (PK3-5)
2. Bruce-Monroe Elementary School (PK3-5)
3. Columbia Heights Education Campus (6-8)
4. Houston Elementary School (PK3-PK4 pour l'année scolaire 18-19, expansion à PK3-K pour l'année scolaire 18-19)
5. Oyster-Adams Bilingual School (PK4-8)
6. MacFarland Middle School (6-8)

Programmes alternatifs avec étude bilingue (options pour les écoles avec anglais seulement)

1. Cleveland Elementary School (PK3-5)
2. Marie Reed Elementary School (PK3-5)
3. Powell Elementary School (PK3-5)
4. Tyler Elementary School (PK3-5)
5. Roosevelt High School (9-11)

Écoles Montessori

1. Capitol Hill Montessori @ Logan (PK3-8)

Écoles avec des programmes Montessori

1. Langdon Elementary School (PK3-K seulement)
2. Nalle Elementary School (PK3-5)

Écoles avec année scolaire prolongée

Pour l'année scolaire 18-19, les Écoles Publiques du District de Columbia suivantes suivront un calendrier prolongé qui rallonge l'année scolaire mais dispose de pauses plus fréquentes.

1. Garfield Elementary School (PK3-5)
2. H.D. Cooke Elementary School (PK3-5)
3. Hart Middle School (6-8)
4. Hendley Elementary School (PK3-5)
5. Johnson Middle School (6-8)
6. Kelly Miller Middle School (6-8)
7. Luke C. Moore Opportunity Academy (9-12)

8. M.L. King Elementary School (PK3-5)
9. Randle Highlands Elementary School (PK3-5)
10. Raymond Education Campus (PK3-8)
11. Roosevelt STAY Opportunity Academy (9-12)
12. Thomas Elementary School (PK3-5)
13. Turner Elementary School (PK3-5)

Pour toute question relative à l'inscription de votre enfant dans une école à l'année scolaire prolongée, veuillez contacter le Bureau de placement des élèves.

Bureau de placement des élèves

3535 V Street, NE

Washington, DC 20018

(202) 939-2004 ou student.placement@dc.gov

Remarque : Cette liste est en date du janvier 3, 2018 et est sujette à changement à mesure que de nouvelles écoles sont ajoutées. Pour toute question, contactez l'équipe chargée des inscriptions au (202) 478-5738 ou envoyez un message à enroll@dc.gov.

Si un élève fréquente une école du secteur à l'année scolaire prolongée et ne souhaite pas s'inscrire au programme, le parent doit contacter l'équipe chargée des placements des Écoles Publiques du District de Columbia.

Élèves hors secteur

Pour les familles qui s'inscrivent hors secteur dans une école à l'année scolaire prolongée et dans le cas où la famille ne souhaite pas participer au calendrier de l'année scolaire prolongée, l'élève doit s'inscrire dans son école du secteur ou postuler par le biais du tirage My School DC pour d'autres écoles.

Déposer un grief

Un grief est déposé pour signaler tout traitement inapproprié. Un traitement inapproprié peut être basé sur un certain nombre de facteurs tels que le sexe, le handicap, la race, la religion ou la nationalité d'un individu. Un traitement inapproprié peut provenir du personnel de l'école, d'un élève ou d'un tiers. Les Écoles Publiques du District de Columbia s'engagent à faire en sorte que les individus soient traités équitablement avec respect et dignité. Pour déposer un grief, procédez selon l'une des méthodes suivantes :

1. Remplissez le [Formulaire de référence en ligne](#)
2. Envoyez votre motif d'inquiétude par courrier électronique à dcps.grievance@dc.gov
3. Appelez le (202) 442-5405

Pour de plus amples informations sur la politique et le processus de dépôt des griefs pour élève/parent/visiteur, visitez : <http://dcps.dc.gov/page/studentparentvisitor-grievance-process>